



Bulletin Officiel

N° 4687 Mardi 16 Septembre 2014

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

COMMUNIQUE DE PRESSE

BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE - BTS - 2

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

**EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « EMPRUNT SUBORDONNE
BTK 2014 -1» 3-9**

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE « HL 2014-1 » 10-13

COURBE DES TAUX 14

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 15-16

ANNEXE I

**OFFRE A PRIX OUVERT - OPO - PLACEMENT GLOBAL ET ADMISSION AU
MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS *LA SOCIETE
DELICE HOLDING***

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETEES AU 30/6/2014

- **DELICE HOLDING**
- **SOTEMAIL**

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE
Siège Social : 56, Avenue Med V 1002 Tunis

AVIS DE REPORT DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
(Exercice 2013)

Suite à la convocation des Messieurs les actionnaires de la Banque Tunisienne de Solidarité à l'Assemblée Générale Ordinaire prévue pour le vendredi 12 septembre 2014 à 9h30 du matin à Hôtel EL MECHTEL – GOLDEN TULIP sis à Avenue Ouled Haffouz 1005 El Omrane Tunis parue au:

- JORT n°99 du 23/08/2014,
- La Presse du 24-25-26 Aout 2014,
- Echourouk du 24-25-26 Aout 2014,

Nous informons Messieurs les actionnaires de la Banque Tunisienne de Solidarité que la dite Assemblée Générale Ordinaire est reportée à une date ultérieure.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 Juin 2014 pour tout placement sollicité après le 31 Août 2014. Il doit être également accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Octobre 2014. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire Subordonné « Emprunt Subordonné BTK 2014 -1 »

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de la BTK, réunie le 13 juin 2013, a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires, au cours de l'exercice 2013 et 2014, pour un montant total maximum de 140 millions de dinars à réaliser selon la conjoncture du marché et les besoins de la banque et a donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les conditions et accomplir les formalités nécessaires à l'émission de ces emprunts.

Le Conseil d'Administration, réuni le 11 décembre 2013, a décidé d'émettre, en 2014, plusieurs emprunts obligataires pour une enveloppe de 140 millions de dinars sur une ou plusieurs tranches et délègue tous pouvoirs à la Direction Générale de la Banque, afin de fixer, en accord avec la Direction financière de BPCE IOM, les modalités et les conditions de chaque tranche en fonction des conditions du marché.

Après concertation avec la direction financière de la BPCE IOM, la Direction Générale de la BTK a décidé d'émettre l'emprunt selon les conditions suivantes

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
A	5 ans	7,35% et/ou TMM+ 1,90%	Constant par 1/5 ^{ème} à partir de la 1 ^{ère} année
B	7 ans dont 2 années de franchise	7,45% et/ou TMM + 2,05%	Constant par 1/5 ^{ème} à partir de la 3 ^{ème} année

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant : L'emprunt obligataire « Emprunt Subordonné BTK 2014-1 » est d'un montant de 40 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 60 000 000 de dinars, divisé en 400 000 obligations susceptibles d'être portées à 600 000 obligations de nominal 100 dinars. Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des valeurs mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du **15/09/2014** et clôturés au plus tard le **15/12/2014**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (60 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis soit un maximum de 600 000 obligations subordonnées.

- Suite -

En cas de non placement intégral de l'émission au 15/12/2014 et passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la Banque.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **15/09/2014** auprès de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF, intermédiaire en bourse sise au rue du Lac Obéira Immeuble Al Faouz Les Berge du Lac -1053 Tunis.

But de l'émission

L'émission de l'emprunt obligataire subordonné «Emprunt Subordonné BTK 2014-1 » permettra à la banque de financer des crédits sur des ressources de même maturité et par conséquent d'adosser des ressources à moyen terme à des emplois à moyen terme, d'enrichir la gamme de ses produits et services et de renforcer son réseau d'agences.

A ce titre, cet emprunt subordonné permettra à la Banque de renforcer davantage ses fonds propres nets au vu de la réglementation bancaire. En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance), De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers
- **Dénomination de l'emprunt** : «Emprunt Subordonné BTK 2014-1»
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créances)
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF - Intermédiaire en Bourse chargé de l'opération.

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/12/2014**, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **15/12/2014** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

- Suite -

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- ✓ *Taux variable :*

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,90% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 190 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de décembre de l'année N-1 au mois de novembre de l'année N.

- ✓ *Taux fixe :*

Taux annuel brut de 7,35% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de franchise :**

- ✓ *Taux variable :*

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,05% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 205 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de décembre de l'année N-1 au mois de novembre de l'année N.

- ✓ *Taux fixe :*

Taux annuel brut de 7,45% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale.

Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **15/12/2019** pour la catégorie A et le **15/12/2021** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée,

Paiement :

Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **15 décembre** de chaque année.

- Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **15/12/2015**.
- Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **15/12/2015** et le premier remboursement en capital aura lieu le **15/12/2017**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

- Suite -

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de 7,35% l'an (pour la catégorie A) et 7,45% l'an (pour la catégorie B).

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de juillet 2014 (à titre indicatif), qui est égale à 4,7425% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel par catégorie comme suit :

- ✓ *Pour la catégorie A* : du présent emprunt le taux de rendement actuariel annuel est de 6,6425%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **1,90%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.
- ✓ *Pour la catégorie B* : du présent emprunt le taux de rendement actuariel annuel est de 6,7925%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,05%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale:**

Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de :

- ✓ 5 ans pour la catégorie A.
- ✓ 7 ans pour la catégorie B.

- **Durée de vie moyenne:**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal, C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt subordonné «Emprunt Subordonné BTK 2014-1» est comme suit:

- ✓ 3 années pour la catégorie A.
- ✓ 5 années pour la catégorie B.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,740 années** pour la catégorie A et **4,301 années** pour la catégorie B.

Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang :

- **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 4 août 2014 sous le numéro 14/002. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être

- Suite -

soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société :

Le 20 décembre 2013, l'agence de notation internationale Standard & Poor's Ratings a attribué à la BTK la note B à long terme avec perspective d'évolution négative.

Selon l'agence de notation internationale Standard 61 Poor's Ratings, la note « B » attribuée à la BTK, repose sur le fait que le paiement à l'échéance présente une incertitude du fait de la vulnérabilité de l'émetteur à des conditions défavorables sur le plan économique et financier

Notation de l'emprunt:

La présente émission a reçu la note «CCC» par l'agence de notation Standard & Poor's, sur l'échelle internationale, en date du 27/08/2014.

La note « CCC », sur l'échelle internationale, repose sur le fait que les obligations subordonnées sont présentement vulnérables et que la capacité de faire face aux engagements financiers dépend des conditions favorables sur le plan commercial, économique et financier.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné, objet de la présente note d'opération, est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions seront reçues aux guichets de de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière – SCIF-, intermédiaire en Bourse, sise au rue du Lac Obéira Immeuble Al Faouz Les Berge du Lac – 1053 -Tunis.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées. Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant, Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt obligataire « Emprunt Subordonné BTK 2014-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Société du Conseil et de d'Intermédiation Financière - SCIF - Intermédiaire en Bourse.

- Suite -

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité y afférents.

Marché des titres

Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilière de Tunis à savoir deux emprunts obligataires «BTK 2009» et «BTK 2012-1».

Par ailleurs, il n'existe pas des titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt obligataire, la BTK s'engage à charger l'intermédiaire en bourse «SCIF» de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt Subordonné BTK 2014-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM :

La BTK s'engage, dès la clôture de l'emprunt obligataire subordonné «Emprunt Subordonné BTK 2014-1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- **Nature du titre:**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination) telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance ».

- **Qualité de crédit de l'émetteur:**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- **Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

- Suite -

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du 29/08/2014 sous le numéro 14-0865, du document de référence « BTK 2014 » enregistré par le CMF en date du 04/08/2014 sous le n°14-002, des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 Juin 2014, pour tout placement sollicité après le 31 Août 2014. Il doit être également accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Octobre 2014.

La présente note d'opération et le document de référence « BTK 2014 » sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la BTK sise au 10 bis Avenue Mohamed V – 1001 Tunis ; de la SCIF intermédiaire en bourse - Rue du Lac Obéira Immeuble Al Faouz Les Berge du Lac - 1053 Tunis et sur le site Internet du CMF www.cmf.org.tn

Les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 Juin 2014 et les indicateurs d'activité de la BTK relatifs au troisième trimestre 2014 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 Juin 2014, pour tout placement sollicité après le 31 Août 2014. Il doit être également accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Octobre 2014. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE « HL 2014-1 »

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 09/06/2014 a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires d'un montant de Cent Millions de Dinars (100.000.000 DT) au cours de 2014 et 2015 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le 26/08/2014 a approuvé les modalités et les conditions de l'emprunt obligataire 2014 « HL 2014-1 ».

RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :

Dénomination de l'emprunt : «HL 2014-1 »

Montant : 30 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 40 000 000 dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à trois taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Catégorie	Durée	Taux d'Intérêt
Catégorie A	5 ans	7,65% et/ou TMM+2,3%
Catégorie B	7 ans dont 2 années de grâce	7,8%

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

- *Taux variable*

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,3%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts

- Suite -

majorée de 230 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois d'Octobre de l'année N-1 au mois de Septembre de l'année N.

- *Taux fixe*

Taux annuel brut de **7,65%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans avec 2 années de grâce :

- *Taux fixe*

Taux annuel brut de **7,8%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,65% l'an pour la catégorie A et 7,8% l'an pour la catégorie B.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Juillet 2014 (à titre indicatif), qui est égale à 4,7425%; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,0425%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,3%**, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale :

Les obligations de l'emprunt obligataire « HL 2014-1 » seront émises selon deux catégories :

- ✓ Une catégorie A : sur une durée de **5 ans** ;
- ✓ Une catégorie B : sur une durée de **7 ans** avec deux années de grâce.

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et de **5 ans** pour la catégorie B.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,730** années pour la catégorie A et **4,273** années pour la catégorie B.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

- Suite -

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30/10/2014**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **30/10/2014**.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **30/10/2019** pour la catégorie A et le **30/10/2021** pour la catégorie B.

Paie ment :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **30 Octobre** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **30/10/2015**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **30/10/2015** pour la catégorie A et le **30/10/2017** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **15/09/2014** et clôturées sans préavis et au plus tard le **30/10/2014**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **30/10/2014**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **30/10/2014**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **30/11/2014** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **15/09/2014** auprès de MAC S.A. –intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligataires de l'emprunt « HL 2014-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

- Suite -

Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière

Notation de la société :

Le 08 Novembre 2013, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé les notes nationales attribuées à Hannibal Lease sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB - (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Cette note a été confirmée le 14 mars 2014.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note **BB-(tun)** à la présente émission de la société Hannibal Lease et ce, en date du 26/08/2014.

Cotation en bourse :

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « HL 2014-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM :

Hannibal Lease s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « HL 2014-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 14-0866 en date du 29 août 2014, du document de référence « HL 2014 » enregistré par le CMF sous le n° 14-004 en date du 29 août 2014 et des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 Juin 2014, pour tout placement sollicité après le 31 Août 2014. Il doit être également accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Octobre 2014.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn

Les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 Juin 2014 et les indicateurs d'activité de Hannibal Lease relatifs au troisième trimestre 2014 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet.

A V I S

COURBE DES TAUX DU 16 SEPTEMBRE 2014

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ⁽¹⁾	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	5,009%		
TN0008002891	BTCT 52 SEMAINES 30/09/2014		5,039%	
TN0008002909	BTCT 52 SEMAINES 04/11/2014		5,121%	
TN0008002917	BTCT 52 SEMAINES 02/12/2014		5,187%	
TN0008003014	BTCT 13 SEMAINES 16/12/2014	5,219%		
TN0008002925	BTCT 52 SEMAINES 23/12/2014		5,217%	
TN0008002933	BTCT 52 SEMAINES 27/01/2015		5,204%	
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		5,199%	1 008,692
TN0008002941	BTCT 52 SEMAINES 24/02/2015		5,194%	
TN0008002958	BTCT 52 SEMAINES 24/03/2015		5,184%	
TN0008002974	BTCT 52 SEMAINES 21/04/2015		5,174%	
TN0008003006	BTCT 52 SEMAINES 01/09/2015	5,125%		
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,156%	998,342
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,270%	1 000,804
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,431%	896,254
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,477%	995,070
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,636%	1 028,779
TN0008000341	BTA 4 ans " 5,3% janvier 2018"	5,777%		985,565
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,911%	985,388
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,940%	783,163
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,985%	982,668
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"	6,153%		971,625
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,192%	965,746
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,282%	1 037,665
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,297%	957,776
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"	6,393%		972,026

⁽¹⁾ L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	148,068	151,565	151,580		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
2 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,039	13,373	13,374		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
3 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,343	1,376	1,377		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
4 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	36,333	37,107	37,110		
5 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	49,325	50,412	50,416		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
6 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	149,679	152,398	151,719		
7 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	533,979	548,358	547,611		
8 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,085	107,537	107,508		
9 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,930	120,762	120,139		
10 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,190	117,192	116,888		
11 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	110,871	110,970	110,527		
12 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	84,103	86,550	86,241		
13 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	129,917	125,858	126,178		
14 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,426	87,984	87,943		
15 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	106,398	104,926	104,804		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
16 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 341,133	1 388,731	1 388,845		
17 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 213,247	2 276,809	2 265,083		
18 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	100,089	102,476	102,387		
19 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	100,769	101,662	101,403		
20 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	122,556	126,416	126,291		
21 FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 189,670	1 193,195	1 192,102		
22 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	122,412	120,007	119,435		
23 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,752	15,424	15,327		
24 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 060,226	5 171,741	5 142,561		
25 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 000,000	5 045,659	5 014,396		
26 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,117	2,187	2,180		
27 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,862	1,923	1,919		
28 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,054	1,046	1,037		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
29 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	13/05/14	4,094	108,216	107,198	107,210
30 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	14/04/14	3,727	104,217	102,833	102,842
31 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	17/04/14	3,865	105,764	104,820	104,831
32 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	26/05/14	4,080	102,679	101,491	101,526
33 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	12/05/14	4,012	103,526	102,556	102,569
34 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	26/05/14	3,612	106,814	105,808	105,818
35 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	26/05/14	4,223	104,112	103,012	103,024
36 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	05/05/14	4,127	103,499	101,891	101,901
37 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	05/05/14	3,877	104,066	102,175	102,184
38 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	23/05/14	3,802	105,373	103,951	103,963
39 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/14	3,639	102,003	101,104	101,114
40 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	19/05/14	3,906	104,182	103,056	103,066
41 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	29/05/14	3,485	103,931	103,065	103,076
42 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	21/05/14	3,888	106,836	105,511	105,521
43 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	22/04/14	3,914	105,568	104,430	104,442
44 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	02/06/14	3,121	103,146	102,341	102,350
45 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/14	3,703	102,565	101,503	101,514
46 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/14	3,802	104,577	103,538	103,550
47 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/14	4,035	102,563	101,540	101,551
48 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	29/05/14	3,596	103,540	102,632	102,644
49 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	02/06/14	3,198	104,500	103,852	103,860
50 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	26/05/14	4,094	102,544	101,348	101,359
51 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	14/04/14	4,013	103,699	102,391	102,402
52 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	30/05/14	3,270	104,696	103,907	103,917
53 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	16/05/14	3,527	102,226	101,277	101,287
<i>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</i>							
54 FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	21/04/14	0,365	10,514	10,424	10,425
55 FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	30/05/14	3,667	102,940	101,811	101,820
56 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	3,543	103,496	102,785	102,798

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,766	101,254	100,238	100,312
SICAV MIXTES								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	13/05/14	0,763	65,776	64,080	63,753
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	2,427	140,922	137,900	137,535
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	24,533	1 406,845	1 373,761	1 369,786
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	05/05/14	3,042	107,539	108,125	108,036
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	05/05/14	1,820	105,111	106,260	106,058
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	26/05/14	0,559	81,346	79,366	79,167
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/05/14	0,409	16,637	16,698	16,705
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/14	6,265	256,768	258,870	259,889
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/14	0,950	33,514	30,510	30,396
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	30/05/14	26,541	2 270,339	2 254,859	2 245,314
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	15/05/14	2,017	75,257	74,462	74,491
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	13/05/14	1,369	56,784	56,071	56,083
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	16/05/14	1,198	98,306	98,464	98,444
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	16/05/14	1,014	107,039	107,922	107,831
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	16/05/14	0,178	94,169	93,096	92,995
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	21/04/14	0,245	11,302	11,220	11,203
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	21/04/14	0,152	11,809	11,920	11,876
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	21/04/14	0,122	14,788	15,159	15,077
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	21/04/14	0,273	13,881	13,897	13,800
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	26/05/14	0,232	11,452	12,083	12,042
78	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,083	10,375	10,773	10,731
79	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,162	10,397	10,470	10,452
80	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,259	10,675	10,645	10,647
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,213	123,066	118,380	118,355
82	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,739	123,651	120,864	120,884
83	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	23/05/14	0,278	10,081	10,207	10,178
84	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	05/05/14	2,642	102,604	100,985	100,722
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	30/05/14	0,218	19,344	19,405	19,308
86	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	20/05/14	0,202	77,344	70,704	70,936
87	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	78,827	73,521	73,867
88	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	30/05/14	2,569	96,772	95,963	96,028
89	FCP BIAT-CROISSANCE (1)	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	-	-	87,926	81,847	81,299
90	FCP BIAT-EQUILIBRE (2)	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	-	-	94,496	94,393	94,043
91	FCP BIAT-PRUDENCE (3)	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	06/05/14	0,432	99,919	101,671	101,580
92	FCP GENERAL DYNAMIQUE	CGI	30/09/13	-	-	9,729	9,307	9,292
93	FCP AL BARAKA	CGI	30/09/13	-	-	9,700	7,135	7,124
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
94	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	23/04/14	1,978	92,572	96,965	96,759
95	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	23/04/14	1,018	98,591	96,444	95,505
96	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	06/05/14	3,779	124,772	128,065	127,117
97	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	23/05/14	0,124	10,513	9,918	9,775
98	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	2,674	115,255	116,161	115,567
99	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,295	117,508	117,277	117,070
100	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	1,954	100,151	101,055	101,117
101	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	0,103	95,827	99,949	100,033
102	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,758	172,952	175,310	174,904
103	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,876	157,659	161,207	160,928
104	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	5,168	140,788	140,716	140,388
105	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	9 464,991	9 357,614	9 361,530
106	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,067	17,860	17,635
107	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	125,746	128,671	126,880
108	FCP SMART EQUITY *	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 459,206	En dissolution	En dissolution
109	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	102,924	99,384	98,741
110	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	85,531	84,263	83,782
111	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	21/05/14	0,806	111,085	112,059	112,383
112	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 482,335	8 446,279	8 448,266
113	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	30/05/14	0,098	8,870	8,492	8,404
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
114	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	30/05/14	0,041	8,792	8,416	8,322

* En dissolution pour expiration de la durée de vie

(1) initialement dénommé BIATCAPITAL CROISSANCE FCP

(2) initialement dénommé BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP

(3) initialement dénommé BIATCAPITAL PRUDENCE FCP

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
www.cmf.org.tn
email 1 : cmf@cmf.org.tn
email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires individuels et consolidés de l'émetteur arrêtés au 30/06/2014 pour tout placement sollicité après le 31 Août 2014.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

OFFRE A PRIX OUVERT - OPO - PLACEMENT GLOBAL ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIETE DELICE HOLDING

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ouvert (OPO), de placement global et d'admission au marché Principal de la cote de la Bourse des actions de la société **Délice Holding**.

Dans le cadre de la note d'opération, la société **Délice Holding** a pris les engagements suivants :

- Réserver au moins un (01) siège au Conseil d'Administration au profit des représentants des détenteurs d'actions **Délice Holding** acquises dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert (OPO). Ce représentant sera désigné par les détenteurs d'actions **Délice Holding** acquises dans le cadre de l'OPO au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter, et proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation ;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes en valeurs mobilières ;
- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur ;
- Conformer ses états financiers aux dispositions du système comptable des entreprises ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne ;
- Créer un comité permanent d'audit conformément à l'article 256 bis du code des sociétés commerciales.
- Tenir une communication financière, au moins une fois par an ;
- Respecter les dispositions de l'Article 29 du Règlement Général de la Bourse ;
- Actualiser ses informations prévisionnelles chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau

de son rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux informations prévisionnelles et une analyse des écarts éventuels.

Aussi l'actionnaire actuel Mr. Mohamed Meddeb de la Société **Délice Holding**, s'est engagé à consacrer **4 000 000** dinars et **275 863** actions pour alimenter un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date d'introduction en Bourse des actions de **Délice Holding**. Ce contrat a été confié à l'intermédiaire en bourse MAC SA, et ce, conformément à l'article 29 du Règlement Général de la Bourse (RGB).

Par ailleurs, Les actionnaires de référence de **Délice Holding**, Mr. Mohamed Meddeb et Meddeb Consulting, détenant actuellement **98,44%** du capital de **Délice Holding** se sont engagés:

- ✓ à ne pas céder plus de **5%** de leurs participations au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier et ce, pendant deux **(2)** ans à compter de la date d'introduction en Bourse ;
- ✓ à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société mettant en péril l'avenir de celle-ci, nuisant aux intérêts des actionnaires et susceptible d'entraver la réalisation des hypothèses de prévision en terme de taux de croissance annuel moyen du Groupe Délice.

Dès la réalisation de l'opération, une liste mise à jour des actionnaires de la société doit être communiquée au Conseil du Marché Financier.

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE « DELICE HOLDING » AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE :

La Bourse a donné, en date du **29/08/2014** son accord de principe quant à l'admission des actions de la société Délice Holding au marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

L'admission définitive des **54 907 262 actions** de nominal **dix (10)** dinars chacune, reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

- La présentation d'une note d'opération visée par le Conseil du Marché Financier ;
- La justification de la diffusion dans le public d'au moins **10 %** du capital auprès d'au moins 200 actionnaires au plus tard le jour d'introduction.
- La justification de l'existence d'un manuel de procédures

Considérant que l'entrée effective en activité de la société Délice Holding avec le nouveau périmètre du groupe date de moins de deux années, le Conseil de la Bourse a décidé d'octroyer une dérogation à cette condition et ce, conformément aux dispositions de l'article 36 du Règlement Général de la Bourse.

Enfin, et au cas où la présente opération aboutirait à des résultats concluants (**réalisation d'un minimum de 90% de l'opération**), l'introduction des actions de la société Délice Holding se fera au marché principal de la cote de la Bourse au Prix de l'Offre qui sera ultérieurement annoncé sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

Décision ayant autorisé l'opération

Sur proposition du Conseil d'Administration du **11/08/2014**, l'Assemblée Générale Ordinaire de la société Délice Holding, réunie le **26/08/2014**, a approuvé le principe d'introduction de ladite société sur le marché principal de la Cote de la Bourse et l'ouverture de son capital à hauteur de **8 236 090 actions avec une fourchette de valorisation globale de « Délice Holding » qui se situe entre 760 millions de dinars et 850 millions de dinars, bornes incluses.**

Actions offertes au public

L'introduction de la société Délice Holding au marché principal de la cote de la Bourse s'effectuera par la mise sur le marché de:

- **1 000 000 actions** dans le cadre d'une **Offre à Prix Ouvert (OPO)** représentant **17,24%** de l'offre au public et **1,82%** du capital actuel de la société, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ;
- **4 800 000 actions** dans le cadre d'un **Placement Global** auprès d'Institutionnels^(*) représentant **82,76%** de l'offre au public et **8,74%** du capital actuel de la société, centralisé auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en bourse MAC SA, Tunisie Valeurs et Attijari Intermédiation et dirigé par MAC SA désigné comme établissement chef de file. Il est à préciser que Tunisie Valeurs et Attijari intermédiation, en leurs qualités de membres du syndicat de placement doivent transmettre quotidiennement au chef de File les quantités demandées et les identités des donneurs d'ordre.

Les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Global n'auront pas le droit de donner des ordres et dans le cadre de l'OPO et dans le cadre du Placement privé et inversement.

Toutefois, les titres non acquis dans le cadre du Placement Global pourraient être affectés au Placement Privé.

- **2 436 090 actions** dans le cadre d'un **Placement Privé** représentant **4,44%** du capital actuel de la société, centralisé auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en Bourse MAC SA, Tunisie Valeurs et Attijari Intermédiation et dirigé par MAC SA désigné comme établissement chef de file. Il est à préciser que Tunisie Valeurs et Attijari intermédiation, en leurs qualités de membres du syndicat de placement doivent transmettre quotidiennement au chef de File les quantités demandées et les identités des donneurs d'ordre.

Les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Privé n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPO et dans le cadre du Placement Global et inversement.

Toutefois, les titres non acquis dans le cadre du Placement Privé pourraient être affectés au Placement Global.

Le prix des actions offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert sera égal au prix des actions offertes dans le cadre du Placement Global et dans le cadre du Placement Privé (le « **Prix de l'Offre** »).

Les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Global et dans le cadre du Placement Privé s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation en Bourse puis à l'issue de cette période et pendant les six mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de blocs dans les conditions suivantes :

- Quelque soit le porteur des titres ;
- Après information préalable du CMF ; et
- En respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage ci-dessus fixées préalablement au vendeur et ce pour la période restante.

(*) Tels que définis par l'article 39 nouveau alinéa 3 du Règlement Général de la Bourse.

Présentation de la société

Dénomination sociale : Délice Holding

Siège social : Immeuble Le Dôme, Rue du Lac Léman, les Berges du Lac 1053, Tunis

Forme juridique : Société anonyme

Date de constitution : 16/05/2013

Durée : 99 ans

Objet social : La société a pour objet :

- La promotion des investissements par l'acquisition, la souscription, la gestion, la cession et l'apport, sous toute forme, de valeurs mobilières dans toutes sociétés ou entités juridiques tunisiennes ou étrangères créées ou à créer, le tout directement ou indirectement, notamment par voie de création de société et/ou de toute autre entité juridique, de souscription ou d'achat de valeurs mobilières ou de droits sociaux, d'apport, de fusion, d'alliance ou d'association en participation.
- L'assistance, l'étude, le conseil, le marketing et engineering financière, comptable et juridique et autre
- Et généralement toutes opérations commerciales, financière, mobilière ou immobilière se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou à tous autres objets similaires.

Capital social

Le capital social de Délice Holding s'élève à **549 072 620** de dinars divisé en **54 907 262** d'actions de nominal **10** dinars chacune entièrement libérées.

Période de validité de l'offre

L'Offre à Prix Ouvert sera ouverte au public du **15/09/2014** au **30/09/2014** inclus.

Date de jouissance des actions

Les actions à céder dans le cadre de cette offre porteront jouissance à partir du **01/01/2014**.

Modalités de paiement du prix

Pour la présente offre au public, la fourchette indicative au prix par action Délice Holding a été fixée entre **13,840** dinars et **15,480** dinars, tout frais, commissions, courtage et taxes compris, aussi bien pour l'Offre à Prix Ouvert que pour le Placement Global et le Placement Privé.

Les personnes désireuses de participer à l'OPO devront déposer leurs ordres d'achat en indiquant le nombre des titres à acheter sans indication de prix et seront réputées stipulées au Prix de l'Offre.

Les personnes désireuses de participer au Placement Global devront déposer leurs ordres d'achat en indiquant le nombre des titres à acheter et le prix qui doit être compris dans la fourchette fixée.

Le règlement d'ordres d'achat par les donneurs d'ordres désirant acquérir des actions Délice Holding dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de l'ordre d'achat à un prix d'achat par action égale au prix plafond de la fourchette

indicative (soit 15,480 dinars). En cas de satisfaction partielle de l'ordre d'achat, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur de l'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'OPO.

Le règlement des ordres d'achat par les investisseurs désirant acquérir des actions Délice Holding dans le cadre du Placement Global s'effectue auprès du Syndicat de Placement, au comptant au moment de dépôt de la demande de l'ordre d'achat et le prix d'achat par action pratiqué est celui du Prix de l'Offre.

Etablissements domiciliaires

Tous les intermédiaires en bourse sont habilités à recueillir sans frais les ordres d'achat des actions de la société Délice Holding exprimés dans le cadre de la présente Offre à Prix Ouvert.

Le Syndicat de Placement est seul habilité à recueillir sans frais les ordres d'achat des actions Délice Holding exprimés dans le cadre du Placement Global et du Placement Privé.

Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres

▪ Offre à Prix Ouvert :

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert, 1 000 000 actions Délice Holding à émettre en numéraire (soit 17,24% de l'offre au public et 1,82% du capital social) seront offertes et réparties en deux (2) catégories :

Catégorie A :

400 000 des actions offertes, représentant **6,90%** de l'offre au public et **40,00%** de l'OPO seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 25 actions et au maximum 1 000 actions.

Catégorie B :

600 000 des actions offertes, représentant **10,34%** de l'offre au public et **60,00%** de l'OPO seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 1 001 actions et au maximum 600 000 actions pour les institutionnels et 274 536 actions pour les non institutionnels.

Les OPCVM donneurs d'ordre dans les catégories A et B doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tels que définis au niveau de l'article 29 du code des Organismes de Placement Collectifs tel que promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Etant précisé que les investisseurs qui donnent des ordres d'achat dans l'une de ces catégories ne peuvent pas donner des ordres dans le cadre du Placement Global et du Placement Privé.

Les ordres d'achat doivent être nominatifs et donnés par écrit aux intermédiaires en bourse.

L'identité complète du donneur d'ordre comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale ;

- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal ;
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce ;
- Pour les OPCVM : La dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire ;
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR ;
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents d'identification présentés.

Tout ordre d'achat ne comportant pas les indications précitées ne sera pas pris en considération par la commission de dépouillement.

L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à 25. En tout état de cause, la quantité demandée par ordre doit respecter la quantité minimale et maximale par catégorie.

En outre, les ordres d'achat pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de l'ordre d'achat.

Toute violation de cette condition entraîne la nullité de l'ordre d'achat.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des ordres d'achat reçus au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ouvert.

Outre l'ordre qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) ordres d'achat à titre de mandataire d'autres personnes. Ces ordres doivent être accompagnés d'un acte de procuration dûment signé et légalisé ;
- Un (1) nombre d'ordre d'achat équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces ordres doivent être accompagnés d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'un seul ordre d'achat, toutes catégories confondues, déposé auprès d'un seul intermédiaire en bourse. En cas de dépôt de plusieurs ordres auprès de différents intermédiaires, seul le premier par le temps, sera accepté par la commission de dépouillement.

En cas d'ordres multiples chez un même intermédiaire, seul l'ordre portant sur le plus petit nombre d'actions demandé sera retenu. Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées, notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des ordres d'achat émanant de leurs clients. L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présentés à des fins de contrôle.

Mode de répartition des titres et modalités de satisfaction des demandes de souscription

Catégorie	Nombre d'actions	Répartition en % de l'OPO	Répartition en % du capital
Catégorie A: Personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 25 actions et au maximum 1 000 actions.	400 000	40,00%	0,73%
Catégorie B: Personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 1 001 actions et au maximum 274 536 actions pour les non-institutionnels et 600 000 pour les institutionnels	600 000	60,00%	1,09%
Total	1 000 000	100,00%	1,82%

Pour la catégorie A: les demandes de souscription seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

Pour la catégorie B: les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part ne dépasse 600 000 actions pour les institutionnels et 0,5% du capital, soit 274 536 actions, à l'issue de l'opération pour les non institutionnels.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté à l'autre catégorie.

Le prix des actions offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert sera égal au prix des actions offertes dans le cadre du Placement Global et du Placement Privé (le « **Prix de l'Offre** »).

▪ **Placement Global:**

Dans le cadre du Placement Global, **4 800 000** actions représentant **82,76%** de l'offre au public et **8,74%** du capital actuel de la société seront offertes à des institutionnels^(*).

L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut pas être supérieur à **2 745 363** actions (soit au plus 5% du capital).

En outre, les ordres d'achat pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de l'ordre d'achat.

Toute violation de cette condition entraîne la nullité de l'ordre d'achat.

(*) Tels que définis par l'article 39 nouveau alinéa 3 du Règlement Général de la Bourse.

Les investisseurs dans le cadre du Placement Global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Privé.

Toutefois, les titres non acquis dans le cadre du Placement Global pourraient être affectés au Placement Privé.

Il est à préciser que les membres du syndicat de placement doivent transmettre quotidiennement au chef de file les quantités demandées et les identités des donneurs d'ordre.

Il est prévu que le Prix de l'Offre soit fixé le **02/10/2014**, étant précisé que cette date pourrait être reportée.

Le Prix de l'Offre résultera de la confrontation de l'offre des actions dans le cadre du Placement Global et des demandes émises par les investisseurs de cette catégorie selon la technique dite de « Book Building^(*) » telle que utilisée par les pratiques internationales du marché.

Cette confrontation sera effectuée notamment sur la base des critères de marché suivants :

- Capacité des investisseurs retenus à assurer un développement ordonné du marché secondaire ;
- Ordre d'arrivée des demandes des investisseurs ;
- Quantité demandée ; et
- Sensibilité au prix des demandes exprimées par les investisseurs.

Le Prix de l'Offre se situera **dans une fourchette comprise entre 13,840 dinars et 15,480 dinars par action**. Cette information est donnée à titre purement indicatif.

Les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Global s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation en Bourse puis à l'issue de cette période et pendant les six mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de blocs dans les conditions suivantes :

- Quelque soit le porteur des titres ;
- Après information préalable du CMF ; et
- En respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage ci-dessus fixées préalablement au vendeur et ce pour la période restante.

▪ **Placement Privé :**

Dans le cadre du Placement Privé, 2 436 090 actions représentant 4,44% du capital actuel de la société seront offerts à des investisseurs désirant acquérir au minimum pour un montant de 250 000 DT.

(*) Construction du livre d'ordres

L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut pas être supérieur à :

- 274 536 actions pour les non institutionnels (soit au plus 0,5% du capital)
- 2 436 090 actions pour les institutionnels

Les investisseurs dans le cadre du Placement Privé n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Global.

Toutefois, les titres non acquis dans le cadre du Placement Privé pourraient être affectés au Placement Global.

Il est à préciser que les membres du syndicat de placement doivent transmettre quotidiennement au chef de file les quantités demandées et les identités des donneurs d'ordre.

Il est prévu que le Prix de l'Offre soit fixé le 02/10/2014, étant précisé que cette date pourrait être reportée.

Les donneurs d'ordre dans le cadre du placement Privé s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation en Bourse puis à l'issue de cette période et pendant les six mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de blocs dans les conditions suivantes :

- Quelque soit le porteur des titres ;
- Après information préalable du CMF ; et
- En respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage ci-dessus fixées préalablement au vendeur et ce pour la période restante.

Les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Privé n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPO et du Placement Global et inversement.

Transmission des ordres et centralisation :

- **Offre à Prix Ouvert**

Les intermédiaires en bourse dressent, par catégorie, un état récapitulatif des ordres reçus de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert.

Les intermédiaires en bourse transmettront à la BVMT l'état des ordres d'achat selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation.

En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

- **Placement Global**

A l'issue de l'opération de Placement Global, l'établissement chef de file, MAC SA, intermédiaire en bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat du placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de la société MAC SA et comporter son cachet.

- **Placement privé**

A l'issue de l'opération de Placement Privé, MAC SA intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat du placement au CMF et à la BVMT.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de la société MAC SA et comporter son cachet.

Ouverture des plis et dépouillement :

- **Offre à Prix Ouvert**

Les états relatifs aux demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert, seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT, de MAC SA, intermédiaire en bourse chargé de l'opération, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet.

Il est précisé que le prix fixé dans la catégorie de Placement Global s'impose à cette catégorie.

- **Placement Global**

L'état récapitulatif relatif aux ordres d'achat donnés dans le cadre du Placement Global, sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence d'ordre d'achat dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Privé) et établira un procès verbal à cet effet.

- **Placement privé**

L'état récapitulatif relatif aux ordres d'achat donnés dans le cadre du Placement Privé, sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence d'ordre d'achat dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Global) et établira un procès verbal à cet effet.

Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des ordres d'achat donnés dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert et la vérification de l'état relatif aux ordres d'achats donnés dans le cadre du Placement Global, le résultat de l'offre fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT précisant la suite donnée à l'offre. L'avis précisera par intermédiaire le nombre de titres attribués, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les ordres d'achat seront frappés.

Règlement des espèces et livraison des titres :

La BVMT communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses ordres d'achat retenus et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à la STICODEVAM les ordres de ségrégation des quantités acquises retenues par catégorie d'avoirs et ce conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de la STICODEVAM.

La STICODEVAM a attribué en date du **18/08/2014** aux actions de la société Délice Holding le code ISIN TN0007670011.

Le registre des actionnaires est tenu par l'intermédiaire en bourse MAC SA.

COTATION DES TITRES

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis sera pour le **06 Octobre 2014** et ce conformément au calendrier indicatif ci-dessous.

12 août 2014	Enregistrement auprès du CMF du document de référence « DH 2014 »
29 août 2014	Décision d'admission de la BVMT de la Valeur Délice Holding « DH »
29 août 2014	Visa du CMF sur la note de l'opération
15 septembre 2014	Ouverture de l'OPO, du Placement Global et du Placement Privé
30 septembre 2014	Clôture de l'OPO, du Placement Global et du Placement Privé à 17 heures (heure Tunis) Ouverture des plis
02 Octobre 2014	Fixation du prix de l'Offre par l'intermédiaire en Bourse chef de file Publication de la BVMT d'un avis relatif au résultat provisoire de l'Offre Diffusion du communiqué de presse indiquant le Prix de l'Offre
08 Octobre 2014	Publication par la BVMT du résultat définitif de l'Offre
13 octobre 2014	Règlement-livraison de l'OPO, du Placement Global et du Placement Privé
16 octobre 2014	Début des négociations des actions de la société sur le marché principal de la BVMT

TRIBUNAUX COMPETENTS EN CAS DE LITIGES

Tout litige pouvant surgir suite à la présente offre sera de la compétence exclusive des tribunaux de Tunis I.

CONTRAT DE LIQUIDITE

Un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date d'introduction, est établi entre MAC SA, intermédiaire en bourse et l'actionnaire de référence de la société Délice Holding à savoir Mr. Mohamed MEDDEB, pour un montant de **4 000 000 dinars** et **275 863 actions**.

REGULATION DU COURS BOURSIER

Les actionnaires de la société Délice Holding se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société, les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à MAC SA, intermédiaire en bourse.

AVANTAGE FISCAL

Il est à signaler que l'article 31 de la Loi n° 2006-0085 du 25 décembre 2006 portant loi de finances pour l'année 2007, relative aux opérations de restructuration des entreprises et l'encouragement de l'admission de leurs actions à la bourse stipule que « *Est déductible du bénéfice imposable, la plus-value provenant de l'apport d'actions et de parts sociales au capital de la société mère ou de la société holding à condition que la société mère ou la société holding s'engage à introduire ses actions à la bourse des valeurs mobilières de Tunis au plus tard à la fin de l'année suivant celle de la déduction.* »

L'article 32 de la même loi stipule, dans le même cadre sus mentionné, que : « *provenant d'apport, d'actions et de parts sociales au capital de la société mère ou de la société holding sous réserve de l'engagement de la société mère ou de la société holding d'introduire ses actions à la bourse des valeurs mobilières de Tunis dans un délai ne dépassant pas la fin de l'année suivant celle de l'exonération.* »

Par conséquent, la société « Délice Holding » pourrait bénéficier de l'exonération de la plus value sur les apports.

Aussi, et tel que défini par l'article 7 du code d'incitations aux investissements, les personnes physiques ou morales qui souscrivent au capital initial ou à l'augmentation du capital des entreprises dont l'activité est manufacturière bénéficient de la déduction des revenus ou bénéfices réinvestis dans la limite de 35% des revenus ou bénéfices nets à l'impôt sur le revenu des personnes physiques ou l'impôt sur les sociétés.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n°14-0864 du 29 Août 2014, ainsi que d'un document de référence « DH 2014 » enregistré auprès du CMF en date du 12 Août 2014 sous le n°14-003.

La note d'opération, ainsi que le document de référence «DH 2014» sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société Délice Holding, à l'Immeuble le Dôme, Rue du Lac Léman, les Berges du Lac 1053, Tunis, de MAC SA, intermédiaire en Bourse, sise à Green Center, Bloc C, 2ème étage, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn.

Les états financiers intermédiaires de la société « Délice Holding » arrêtés au 30 juin 2014 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet avant la date d'ouverture des souscriptions.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INTERMEDIARES

DELICE HOLDING SA

Siège social : Immeuble le Drôme, rue Lac Léman, les Berges du Lac -1053 – Tunis

La société Délice Holding publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2014 accompagnés de l'avis des commissaires aux comptes : **Mohamed LOUZIR & Karim DEROUCHE** .

DELICE HOLDING SA
BILAN AU 30 JUIN 2014
(Montants exprimés en dinars)

ACTIFS	<u>Note</u>	<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u>	<u>31/12/2013</u>	CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	<u>Note</u>	<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
ACTIFS NON COURANTS					CAPITAUX PROPRES				
Immobilisations incorporelles		-	-	-	Capital social		549 072 620	10 000	549 072 620
Moins : amortissements		-	-	-	Autres capitaux		324	-	324
		-	-	-	Résultats reportés		(1 600 944)	-	-
		-	-	-			-	-	-
Immobilisations corporelles		3 687	-	-	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT		547 472 000	10 000	549 072 944
Moins : amortissements		-	-	-			-	-	-
	1	3 687	-	-	Résultat de la période		40 441 589	-	(1 600 944)
Immobilisations financières		549 062 944	-	549 062 944	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	6	587 913 589	10 000	547 472 000
Moins : Provisions		(1 531 896)	-	(1 531 896)	PASSIFS		-	-	-
	2	547 531 048	-	547 531 048			-	-	-
TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES		547 534 735	-	547 531 048			-	-	-
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		547 534 735	-	547 531 048	PASSIFS COURANTS		-	-	-
ACTIFS COURANTS					Fournisseurs et Comptes rattachés	7	104 626	-	193 866
Clients et comptes rattachés		140 327	-	59 301	Autres passifs courants	8	233 591	-	97 274
Moins: Provisions		-	-	-	TOTAL DES PASSIFS COURANTS		338 217	-	291 140
	3	140 327	-	59 301			-	-	-
Autres Actifs courants	4	32 871 724	-	-	TOTAL DES PASSIFS		338 217	-	291 140
Liquidités et équivalents de liquidités	5	7 705 020	10 000	172 790	TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		588 251 806	10 000	547 763 140
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		40 717 071	10 000	232 092			-	-	-
TOTAL DES ACTIFS		588 251 806	10 000	547 763 140			-	-	-

DELICE HOLDING SA
ETAT DE RESULTAT AU 30 JUIN 2014
(Montants exprimés en dinars)

	Note	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Produits d'exploitation				
<u>Revenus</u>				
Dividendes	9	40 534 788	-	-
Management fees	10	355 304	-	173 362
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		40 890 092	-	173 362
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats services et prestations	11	192 923	-	143 006
Charges de Personnel	12	99 792	-	13 955
Dotations aux amortissements et aux provisions		-	-	1 531 896
Autres Charges d'exploitation	13	73 880	-	84 948
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		366 595	-	1 773 805
RESULTAT D'EXPLOITATION		40 523 497	-	(1 600 442)
Charges financières nettes		-	-	(2)
Produits des placements		-	-	-
Autres gains ordinaires		-	-	-
Autres pertes ordinaires		-	-	-
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		40 523 497	-	(1 600 444)
Impôt sur les sociétés	14	(81 908)	-	(500)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		40 441 589	-	(1 600 944)

DELICE HOLDING SA
ETAT DES FLUX DE TRESORERIE AU 30 JUIN 2014
(Montants exprimés en dinars)

	<u>Note</u>	<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Résultat net		40 441 589	-	(1 600 944)
Ajustements pour :				
* Amortissements et provisions		-	-	1 531 896
* Reprise sur amortissements et provisions				
* Variation des :				
Créances	15	(81 026)	-	(59 301)
Autres actifs	15	(32 871 724)	-	-
Fournisseurs	15	(92 927)	-	193 866
Autres passifs courants	15	136 317	-	97 274
Autres éléments sans impact sur la trésorerie				
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		7 532 230	-	162 790
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Encaissements versement des associés		-	10 000	10 000
Dividendes et autres distributions		-	-	-
Encaissements provenant des emprunts		-	-	-
Remboursements d'emprunts		-	-	-
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		-	10 000	10 000
Variation de trésorerie		7 532 230	10 000	172 790
Trésorerie au début de l'exercice		172 790	-	-
Trésorerie à la clôture de l'exercice		7 705 020	10 000	172 790

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I. Présentation de la société

La société «Délice Holding SA» est une société anonyme de droit tunisien, constituée le 20 Mai 2013. Lors de la création de la société, le capital s'élevait à 10 000 dinars divisés en 100 actions de 10 dinars chacune.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 07 Août 2013, a décidé d'augmenter le capital social, par apport en nature, d'un montant de 154 178 880 dinars pour le porter à 154 188 880 dinars, et ce par l'émission de 15 417 888 actions nouvelles de 10 dinars chacune.

La synthèse des apports réévalués et constitués exclusivement par des titres, telle qu'elle ressort des rapports des commissaires aux apports et compte tenu des décotes approuvées par les actionnaires, se présente comme suit :

Société	Nombre d'actions	Valeur nominale	Prix d'acquisition unitaire	Valeur de l'apport en titres de participation	Rémunération en capital social
Delta plastic	11 439	100	1 056,847	12 089 273	12 089 270
SOCOGES	10 420	100	147,015	1 531 896	1 531 850
STIAL	913 957	13	121,669	111 200 234	111 200 240
CF	46 820	100	99,958	4 680 034	4 679 980
SBC	58 744	100	420,090	24 677 767	24 677 540
Total				154 179 204	154 178 880

L'assemblée générale extraordinaire du 27 décembre 2013, a décidé d'augmenter le capital social, par apport en nature, d'un montant de 394 883 740 dinars pour le porter à 549 072 620 dinars, et ce par l'émission de 39 488 374 actions nouvelles de 10 dinars chacune.

Les apports tels qu'ils ressortent du rapport du commissaire aux apports, se présentent comme suit :

Société	Nombre d'actions	Valeur nominale	Valeur unitaire de l'apport	Valeur totale de l'apport
CLC	235 330	100	1 678	394 883 740

Ainsi, le capital social s'élève au 31 Décembre 2013 à 549 072 620 dinars divisé en 54 907 262 actions de 10 dinars chacune. Cette structure demeure invariable, aucune opération sur le capital n'a eu lieu jusqu'au 30 juin 2014.

La société a pour objet :

- La promotion des investissements par l'acquisition, la souscription, la gestion, la cession et l'apport, sous toute forme, de valeurs mobilières dans toutes sociétés ou entités juridiques tunisiennes ou étrangères créées ou à créer, le tout directement ou indirectement, notamment par voie de création de sociétés et/ou de toute autre entité juridique, de souscription ou d'achat de valeurs mobilières ou de droits sociaux, d'apport, de fusion, d'alliance ou d'association en participation.
- L'assistance, l'étude, le conseil, le marketing et engineering financière, comptable, juridique et autres...

- Et généralement toutes opérations commerciales, financières, mobilière ou immobilière se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou à tout autre objet similaire.

II. Référentiel comptable d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers sont établis en conformité avec les dispositions des normes comptables tunisiennes et compte tenu des hypothèses sous-jacentes et des conventions comptables fixées par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel comptable.

La période comptable objet des présents états financiers débute le 01/01/2014 et finit le 30/06/2014.

III. Conventions et méthodes comptables appliquées

Les conventions et méthodes comptables les plus significatives appliquées par la société, pour l'élaboration des états financiers sont les suivantes :

(1)- Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition, les frais y afférents sont inscrits directement dans les charges.

A la date de clôture, elles sont évaluées selon la valeur d'usage. Les plus-values dégagées ne sont pas constatées alors que les moins-values potentielles font l'objet de provisions pour dépréciation.

(2)- Titres de placement

Les titres de placement sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition, les frais y afférents sont inscrits directement dans les charges.

(3)- Revenus

Les revenus de la société sont constitués essentiellement des dividendes et des honoraires de conseil, d'études et de gestion facturées aux sociétés du groupe.

Ces honoraires sont comptabilisés hors TVA collectée. Cette dernière est comptabilisée au compte « Etat, TVA » pour constater la dette vis à vis de l'Etat.

(4)- Impôts et taxes

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun.

IV. Notes relatives aux rubriques du bilan :

(01)-Immobilisations corporelles :

La rubrique « immobilisations corporelles » se détaille comme suit :

	<u>Valeur brute</u>	<u>Amortissement</u>	<u>Valeur nette</u>
Solde au 31 décembre 2013	-	-	-
Acquisition de l'exercice	3 687	-	3 687
Cessions de l'exercice	-	-	-
Amortissements de l'exercice	-	-	-
<u>Soldes au 30 juin 2014</u>	<u>3 687</u>	<u>-</u>	<u>3 687</u>

L'acquisition a porté sur des équipements de bureau au cours du mois de juin 2014.

(02)-Immobilisations financières :

La rubrique « immobilisations financières » se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Au 30 Juin 2014</u>	<u>% de détention</u>
Titres CLC	235 330	394 883 740	99,716%
Titres STIAL	913 957	111 200 234	43,010%
Titres SBC	58 744	24 677 767	97,907%
Titres DP	11 439	12 089 273	99,991%
Titres CF	46 820	4 680 034	31,007%
Titres SOCOGES	10 420	1 531 896	49,619%
Total valeurs brutes		549 062 944	
Provision sur titres SOCOGES		(1 531 896)	
Total valeurs nettes		547 531 048	

Cette rubrique n'a pas enregistré de variation depuis la clôture de l'exercice précédent

(03)-Clients et comptes rattachés :

La rubrique « Clients et comptes rattachés » se détaille comme suit :

	<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Clients locaux SBC	57 727	-	-
Clients locaux DP	-	-	59 301
Clients locaux CLN	59 000	-	-
Clients locaux CLSB	23 600	-	-
TOTAL	140 327	-	59 301

(04)-Les autres actifs courants :

La rubrique « autres actifs courants » se détaille comme suit :

	<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Etat retenues à la source	14 175	-	-
Dividendes à recevoir STIAL	7 677 239		
Dividendes à recevoir CLC	25 180 310	-	-
<u>TOTAL</u>	<u>32 871 724</u>	<u>-</u>	<u>-</u>

(05)-Liquidités et équivalents de liquidités :

Cette rubrique présente au 30 juin 2014 un solde de 7 705 020 dinars et se compose exclusivement du solde bancaire chez la BIAT.

(06)-Capitaux propres :

Le capital social s'élève au 30 juin 2014 à 549 072 620 dinars divisé en 54.907.262 actions de 10 dinars chacune, libérées en totalité.

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

	<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Capital social	549 072 620	10 000	549 072 620
Autres capitaux propres	324	-	324
Résultats Reportés	(1 600 944)	-	-
<u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>	<u>547 472 000</u>	<u>10 000</u>	<u>549 072 944</u>
Résultat de la période	40 441 589	-	(1 600 944)
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	<u>587 913 589</u>	<u>10 000</u>	<u>547 472 000</u>

Le résultat par action se présente comme suit :

	<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Résultat de la période	40 441 589	-	(1 600 944)
Nombre d'actions	54 907 262	1 000	54 907 262
<u>Résultat par action</u>	<u>0,737</u>	<u>-</u>	<u>(0,029)</u>

La structure du capital se présente au 30 juin 2014 comme suit :

<u>Actionnaire</u>	<u>Montant</u>	<u>Nbre d'actions</u>	<u>Pourcentage</u>
Mohamed Meddeb	513 253 820	51 325 382	93%
Meddeb consulting H2	27 236 870	2 723 687	5,0%
Nadia Meddeb Jilani	1 915 290	191 529	0,3%
Mohamed Ali Meddeb	1 915 290	191 529	0,3%
Cyrine Meddeb	1 915 290	191 529	0,3%
Ahmed Meddeb	1 915 290	191 529	0,3%
Houaida Meddeb	920 570	92 057	0,2%
Immobilière Meddeb	200	20	0,0%
<u>TOTAL</u>	<u>549 072 620</u>	<u>54 907 262</u>	<u>100%</u>

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

	<i>Capital social</i>	<i>Autres capitaux</i>	<i>Résultats reportés</i>	<i>Résultat de la période</i>	<i>Total</i>
Solde au 31 Décembre 2013	549 072 620	324	-	(1 600 944)	547 472 000
Affectation du résultat décidée par l'AGO du 19/05/2014			(1 600 944)	1 600 944	-
Résultat au 30/06/2014				40 441 589	40 441 589
Solde au 30 JUIN 2014	549 072 620	324	(1 600 944)	40 441 589	587 913 589

(07)-Fournisseurs et compte rattachés :

La rubrique « fournisseurs et comptes rattachés » se détaille comme suit :

	<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Fournisseurs factures non parvenues	80 000	-	190 006
Fournisseurs d'exploitation	20 275	-	3 860
Fournisseurs d'immobilisations	4 351	-	-
<u>TOTAL</u>	<u>104 626</u>	<u>-</u>	<u>193 866</u>

(08)-Autres passifs courants :

La rubrique « autres passifs courants » se détaille comme suit :

	<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Personnel rémunération due	9 419	-	7 346
CNSS	21 557	-	2 899
Avance clients	-	-	54 733
Etat retenue à la source sur salaire	2 809	-	2 809
Etat autres impôts à payer	737	-	999
TVA à payer	11 541	-	27 230
Etat impôt à payer	81 908	-	500
Charges à payer	105 615	-	758
Débiteurs divers	5	-	-
<u>TOTAL</u>	<u>233 591</u>	<u>-</u>	<u>97 274</u>

V. Notes relatives aux rubriques de l'état de résultat :**(09)-Dividendes :**

La rubrique « dividendes » et se détaille comme suit :

	<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
STIAL	15 354 478	-	-
CLC	25 180 310	-	-
<u>TOTAL</u>	<u>40 534 788</u>	<u>-</u>	<u>-</u>

(10)-Management fees :

La rubrique « management fees » se détaille comme suit :

	<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Etudes et prestations CLC	100 000	-	-
Etudes et prestations SBC	95 304	-	123 107
Etudes et prestations DP	20 000	-	50 255
Etudes et prestations CLN	100 000	-	-
Etudes et prestations CLSB	40 000	-	-
<u>TOTAL</u>	<u>355 304</u>	<u>-</u>	<u>173 362</u>

(11)-Achats services et prestations :

La rubrique « achats services et prestations » se détaille comme suit :

	<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Honoraires	192 884	-	143 006
Divers achats	39	-	-
<u>TOTAL</u>	<u>192 923</u>	<u>-</u>	<u>143 006</u>

(12)-Charges de personnel :

La rubrique « charges de personnel » se détaille comme suit :

	<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Salaires et compléments de salaires	78 818	-	11 260
Charges sociales	15 344	-	2 046
Congés à payer	5 630	-	650
	<u>99 792</u>	<u>-</u>	<u>13 955</u>

(13)-Autres charges d'exploitation :

La rubrique « autres charges d'exploitation » se détaille comme suit :

	<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Rémunération intermédiaires	60 000	-	80 000
Impôts et taxes	12 326	-	4 626
Frais postaux	681	-	154
Publicité	461	-	-
Pénalités	330	-	125
Commissions	82	-	43
<u>TOTAL</u>	<u>73 880</u>	<u>-</u>	<u>84 948</u>

(14)-Impôt sur les sociétés :

L'impôt sur les sociétés est calculé sur la base du minimum d'impôt soit 0,2% du chiffre d'affaires brut eu égard à la nature des revenus de la société qui sont exonérés dans leurs larges proportions.

Ainsi, le minimum d'impôt s'élève au 30 juin 2014 à 81 908 dinars.

VI. Notes sur les rubriques de l'état des flux de trésorerie**(15)-Variation du besoin en fonds de roulement :**

	<u>30/06/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>Variation</u>
Clients et comptes rattachés	140 327	59 301	(81 026)
Fournisseurs d'exploitation	100 275	193 866	(93 591)
Fournisseurs d'immobilisations (*)	665	-	665
Autres actifs courants	32 871 724	-	(32 871 724)
Autres passifs courants	233 591	97 274	136 317
<u>TOTAL</u>	<u>33 346 582</u>	<u>350 441</u>	<u>(32 909 359)</u>

(*) : La différence par rapport au solde fournisseurs d'immobilisations au niveau de la note (7) provient du montant non encore décaissé relatif à l'acquisition d'immobilisations corporelles pour 3 687 dinars.

(16) – Parties liées :

- Le conseil d'administration réuni le 02 mai 2014 a autorisé à postériori la convention de prestation de services conclue avec la société « DELTA PLASTIC », en vertu de laquelle la société Délice Holding SA s'engage à assurer des prestations de services qui couvrent les fonctions managériales de cette dernière, et ce, pendant la période allant du 1^{er} août 2013 au 31 décembre 2014, renouvelable annuellement par tacite reconduction.

En contrepartie de cette mission, Délice Holding SA percevra une rémunération calculée soit sur la base du prix coutant soit en fonction des services rendus en application d'un taux horaire.

Les revenus constatés à ce titre en 2014 et afférents à cette convention s'élèvent à 20 000 dinars hors taxes.

- Le conseil d'administration réuni le 02 mai 2014 a autorisé à postériori la convention de prestation de services conclue avec la société des Boissons du Cap-Bon, en vertu de laquelle la société Délice Holding SA s'engage à assurer des prestations de services qui couvrent les fonctions managériales de cette dernière, et ce, pendant la période allant du 1^{er} août 2013 au 31 décembre 2014, renouvelable annuellement par tacite reconduction.

En contrepartie de cette mission, Délice Holding percevra une rémunération calculée soit sur la base du prix coutant soit en fonction des services rendus en application d'un taux horaire.

Les revenus constatés à ce titre en 2014 et afférents à cette convention s'élèvent à 95 304 dinars hors taxes.

- Le conseil d'administration réuni le 02 septembre 2014 a autorisé à postériori la convention de prestation de service conclue avec la Centrale laitière du Cap-Bon en vertu de laquelle, Délice Holding s'engage à s'assurer des prestations de services qui couvrent des fonction managériales de cette dernière et ce pendant la période allant du 02 janvier 2014 au 31 décembre 2014 renouvelables annuellement par tacite reconduction.

En contrepartie de cette mission, Délice Holding percevra une rémunération calculée soit sur la base du prix courant soit en fonction des services rendus en application d'un taux horaire.

Les revenus constatés à ce titre jusqu'au 30 juin 2014 et afférents à cette convention s'élèvent à 100.000 dinars hors taxes.

- Le conseil d'administration réuni le 02 septembre 2014, a autorisé à posteriori la convention de prestation de service conclue avec la Centrale laitière du Nord en vertu de laquelle, Délice Holding s'engage à s'assurer des prestations de services qui couvrent des fonction managériales de cette dernière et ce pendant la période allant du 02 janvier 2014 au 31 décembre 2014 renouvelables annuellement par tacite reconduction.

En contrepartie de cette mission, Délice Holding percevra une rémunération calculée soit sur la base du prix courant soit en fonction des services rendus en application d'un taux horaire.

Les revenus constatés à ce titre jusqu'au 30 juin 2014 et afférents à cette convention s'élèvent à 100.000 dinars hors taxes.

- Le conseil d'administration réuni le 02 septembre 2014 a autorisé à postériori la convention de prestation de service conclue avec la Centrale laitière de Sidi BOUZID en vertu de laquelle, Délice Holding s'engage à s'assurer des prestations de services qui couvrent des fonction managériales de cette dernière et ce pendant la période allant du 02 janvier 2014 au 31 décembre 2014 renouvelables annuellement par tacite reconduction.

En contrepartie de cette mission, Délice Holding percevra une rémunération calculée soit sur la base du prix courant soit en fonction des services rendus en application d'un taux horaire.

Les revenus constatés à ce titre jusqu'au 30 juin 2014 et afférents à cette convention s'élèvent à 40 000 dinars hors taxes.

- Le conseil d'administration réuni le 16 mai 2013 a nommé Monsieur Mohamed MEDDEB en qualité de Président Directeur Général. Toutefois, aucune rémunération, à ce titre, n'a été fixée ou servie en 2014.

- Le conseil d'administration réuni le 12 septembre 2013 a nommé Mademoiselle Cyrine MEDDEB en qualité de Directeur Général Adjoint. Toutefois, aucune rémunération, à ce titre, n'a été fixée ou servie en 2014.

- Le conseil d'administration réuni le 02 mai 2014 a nommé Monsieur Mohamed Ali MEDDEB en qualité de Directeur Général Adjoint avec effet rétroactif, et ce, à compter du mois de décembre 2013 et a fixé sa rémunération comme suit :

- Une partie fixe sous forme d'un salaire mensuel net de 7 000 dinars ; et
- Une partie variable en fonction du niveau d'atteinte des objectifs.

La charge supportée par votre société à ce titre en 2014 est de 99 792 dinars réparti comme suit :

- Salaire Brut : 78 818 dinars ;
- Charges patronales : 15 344 dinars ; et
- Droits aux congés : 5 630 dinars.

Au 30 juin 2014, le passif de la société Délice Holding envers Monsieur Mohamed Ali MEDDEB s'élève à 9 419 dinars.

- L'AGO de la STIAL tenue le 19 mai 2014 a décidé de distribuer des dividendes pour 35 700 000 dinars, le droit aux dividendes de Délice Holding s'élève à 15 354 478 dinars. La mise en paiement de ces dividendes se fera 50% avant juin et les 50% restantes avant le 30 septembre. Ainsi, le montant des dividendes encaissés par Délice Holding s'élève à 7 677 239 dinars.

- L'AGO de la Centrale laitière du Cap-Bon tenue le 28 avril 2014 a décidé de distribuer des dividendes pour 25 252 000 dinars. Le droit aux dividendes de Délice Holding sur la CLC s'élève à 25 180 310 dinars. Ces dividendes ne sont pas encore encaissés à la date du 30 juin 2014

(17) : Engagements Hors bilan :

La société n'a pas d'engagements hors bilan reçus au 30 juin 2014.
La société n'a pas d'engagements hors bilan donnés au 30 juin 2014.

(18) – Evénements postérieurs :

Jusqu'à la date du présent rapport, aucun événement postérieur à la date de clôture soit le 30 juin 2014 ayant un impact sur la continuité d'exploitation n'est survenu.

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES
ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2014**

Messieurs les Actionnaires de la société « DELICE HOLDING SA »,

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la Société «Délice Holding SA» pour la période allant du premier janvier au 30 Juin 2014. Ces états financiers font apparaître un total bilan de KDT : 588 252 et un bénéfice net de la période de KDT : 40 442.

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société «Délice Holding SA», comprenant le bilan arrêté au 30 Juin 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Responsabilité de l'auditeur

Nous avons effectué cet examen selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des affaires financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Avis

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la société «Délice Holding SA» arrêtés au 30 Juin 2014, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que la performance financière et les flux de trésorerie pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 12 Septembre 2014

Les Commissaires aux Comptes

**Cabinet M.S.Louzir
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited
Mohamed LOUZIR**

**FINOR
Karim DEROUICHE**

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

Société Tunisienne d'Email -SOTEMAIL-
Siège Social : Route de Sfax Menzel Hayet 5033 Monastir

La société Tunisienne d'Email-SOTEMAIL publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2014. Ces états sont accompagnés de l'avis des commissaires aux comptes, M. Nizar BARKIA et Mme Chiraz DRIRA.

BILAN
Arrêté au 30 juin 2014
(exprimé en dinars tunisiens)

ACTIFS	NOTE	30-juin-14	30-juin-13	31-déc.-13
Actifs non courants				
Actifs immobilises				
Immobilisations incorporelles	1	54 033	47 883	47 883
Amortissements	2	(46 308)	(39 235)	(42 561)
Immobilisations corporelles	3	57 880 516	44 243 968	56 660 102
Amortissements	4	(9 991 406)	(7 326 816)	(8 030 619)
Immobilisations financières	5	3 173 070	3 154 518	3 087 776
Total des actifs immobilises		51 069 905	40 080 318	51 722 581
Autres actifs non courants	6	1 376 372	75 932	1 065 252
Total des actifs non courants		52 446 277	40 156 251	52 787 833
Actifs courants				
Stocks	7	10 585 475	1 666 051	2 968 043
Provisions sur stocks	8	(51 574)	(14 382)	(51 574)
Clients & comptes rattaches	9	9 189 764	3 608 549	3 863 746
Provisions pour dépréciation des clients	10	(530 119)	(241 781)	(380 119)
Autres actifs courants	11	6 348 689	1 018 556	8 590 339
Placements et autres actifs financiers	12	3 937 000	3 800 000	3 337 000
Liquidités et équivalents de liquidités	13	1 380 149	9 967 839	7 304 106
Total des actifs courants		30 859 384	19 804 833	25 631 542
Total des actifs		83 305 661	59 961 083	78 419 375

BILAN
Arrêté au 30 juin 2014
(exprimé en dinars tunisiens)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	NOTE	30-juin-14	30-juin-13	31-déc.-13
Capitaux propres				
Capital social	14	26 200 000	23 000 000	26 200 000
Réserves légales	15	359 938	213 482	213 482
Résultats reportés	16	1 603 665	1 427 969	1 427 969
Autres capitaux propres	17	5 332 898	621 559	5 397 669
Total des capitaux propres avant résultat		33 496 501	25 263 010	33 239 120
Résultat de l'exercice		2 086 495	1 139 973	1 501 152
Total des capitaux propres avant affectation		35 582 996	26 402 983	34 740 272
Passifs				
Passifs non courants				
Emprunts	18	18 012 896	14 370 540	19 355 340
Total passifs non courants		18 012 896	14 370 540	19 355 340
Passifs courants				
Fournisseurs et comptes rattachés	19	20 953 772	8 434 011	12 220 329
Autres passifs courants	20	2 874 822	4 812 535	3 739 530
Concours bancaires et autres passifs financiers	21	5 881 175	5 941 014	8 363 904
Total des passifs courants		29 709 769	19 187 560	24 323 763
Total des passifs		47 722 665	33 558 100	43 679 103
Total des capitaux propres et des passifs		83 305 661	59 961 083	78 419 375

Etat de résultat
Arrêté au 30 juin 2014
(exprimé en dinars tunisiens)

NOTE 30-juin-14 30-juin-13 31-déc.-13

Produits d'exploitation

Revenus	22	18 123 024	9 880 746	18 293 346
Autres produits d'exploitation	23	110 259	83 193	234 896
Total des produits d'exploitation		18 233 283	9 963 939	18 528 241

Charges d'exploitation

Variation des stocks de produits finis et des encours (en + ou -)	24	(6 275 062)	(17 954)	(321 495)
Achats d'approvisionnement & MP consommées	25	14 784 495	4 973 117	9 417 247
Charges de personnel	26	1 915 957	1 266 700	2 505 153
Dotations aux amortissements & aux provisions	27	2 391 091	848 145	1 750 704
Autres charges d'exploitation	28	1 873 410	985 304	1 572 887
Total des charges d'exploitation		14 689 891	8 055 312	14 924 496

Résultat d'exploitation

Résultat d'exploitation		3 543 392	1 908 626	3 603 745
Charges financières nettes	29	1 564 325	887 091	2 301 010
Produits financiers	30	100 029	126 082	200 927
Autres gains ordinaires	31	20 188	2	21 458
Autres pertes ordinaires	32	12 790	7 647	23 968
Résultat des activités ordinaires av. impôts		2 086 495	1 139 973	1 501 152
Impôts sur les bénéfices	33	0	0	0
Résultat des activités ordinaires ap. impôts		2 086 495	1 139 973	1 501 152
Résultat net de l'exercice		2 086 495	1 139 973	1 501 152

Etat de flux de trésorerie
Arrêté au 30 juin 2014
(exprimé en dinars tunisiens)

NOTE 30-juin-14 30-juin-13 31-déc.-13

Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Résultat net		2 086 495	1 139 973	1 501 152
Ajustements pour :				
Amortissements et provisions		2 391 091	747 945	1 791 584
Modification comptable		0	0	(40 880)
Quote part subvention d'investissement		(64 771)	(64 771)	(129 541)
Variation des :				
Stocks		(7 617 432)	91 298	(1 210 694)
Créances		(5 326 017)	(1 037 877)	(1 293 075)
Autres actifs		(758 350)	(155 141)	(4 726 924)
Fournisseurs et autres dettes		6 112 315	672 351	2 912 071
Intérêts courus		0	0	0
Transfert de charges		0	0	(13 621)
Reprise sur provision clients		0	0	0
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		(3 176 669)	1 393 778	(1 209 928)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Déc. affectés à l'acquisition d'imm.corp.et incorp et autres				
actif non courants	34	(1 236 820)	(5 583 416)	(18 586 419)
Enc. provenant de la cession d'imm. corporelles et incorporelles		0	0	0
Déc. affectés à l'acquisition d'imm. financières				
Enc. provenant de la cession d'immobilisations financières	35	(85 294)	(111 964)	(61 822)
	36	0	0	16 600
Encaissements provenant de la prime d'investissements		0	0	0
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissements		(1 322 114)	(5 695 380)	(18 631 641)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Encaissement suite à la libération du capital	37	3 000 000	0	5 000 000
Encaissement de titre de placement	38	1 900 000	4 800 000	14 000 000
Décaissement de titre de placement		(2 500 000)	(3 800 000)	(12 537 000)
Encaissement CCA		0	0	0
Dividendes et autres distributions	39	0	(5 543)	0
Encaissements provenant des emprunts	40	268 874	13 136 444	22 396 232
Remboursements d'emprunts	41	(1 538 764)	853 029	(2 170 995)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		1 130 110	14 983 929	26 688 238
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités				
		0	0	0
Variation de trésorerie		(3 368 673)	10 682 328	6 846 668
Trésorerie au début de l'exercice		4 046 710	(2 799 959)	(2 799 959)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	42	678 036	7 882 369	4 046 710

Notes aux Etats Financiers

Les états financiers de la société SOTEMAIL sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises, prévu par la loi n°96-112 du 31 Décembre 1996. Les principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière ainsi que par les normes comptables tunisiennes ont été respectés lors de l'élaboration des états financiers.

Les présents états financiers relatifs à la période allant du 01 Janvier 2014 au 30 Juin 2014 totalisant au bilan de 83 305 661 dinars et dégageant un résultat positif de 2 086 495 dinars sont arrêtés par le conseil d'administration de la société.

1- Présentation de la société :

La Société Tunisienne d'Email «SOTEMAIL» est une société anonyme, de nationalité tunisienne, régie par le droit tunisien. Elle a été créée le 21 juin 2002.

Son capital s'élève au 30 Juin 2013 à 26 200 000 DT divisé en 26.200.000 actions de valeur nominale de 1 DT chacune.

L'objet de la société est la fabrication et la commercialisation de carreaux en céramique et grés en porcelaine pour le revêtement de sol et mur.

Son activité s'étend sur le marché tunisien et à l'exportation. L'ensemble de ses unités de production est implanté à Souassi du gouvernorat de Mahdia.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun. Elle est agréée par la loi 93-120 du 27 décembre 1993, portant promulgation du code d'incitations aux investissements.

2- Les Principes, Règles et Méthodes Comptables :

a- Unité monétaire :

Les états financiers sont établis en dinars tunisiens.

b- Les immobilisations et Amortissements :

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par la société figurent aux actifs non courants pour leurs coûts d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Par ailleurs, les biens immobilisés d'une valeur inférieure ou égale à 200 dinars, sont amortis intégralement.

Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

* Logiciels	33%
* Constructions	5%
* Installations Techniques, matériel et outillage	6.67%
* Matériel de transport	20%
* Mobilier et matériel de bureau	10%
* Matériel informatique	15%
* Agencement, aménagement et installation	10%
* Ligne de production N°3	6.67%

A partir de l'exercice 2008, la société a adopté l'approche patrimoniale pour la comptabilisation des immobilisations acquises par voie de leasing.

c- Les emprunts :

Les emprunts figurent aux passifs du bilan pour la partie débloquée sous la rubrique passifs non courants. Toutefois, l'échéancier de l'emprunt conclu avec la BTK pour un montant de 4 000 000 dinars ne nous a pas été communiqué.

La partie à échoir dans un délai inférieur à une année est reclassée parmi les passifs courants.

d- La valorisation des stocks :

Les valeurs d'exploitation sont évaluées comme suit :

- Les matières premières, matières consommables et pièces de rechange sont valorisées au coût d'acquisition selon la méthode du coût moyen pondéré. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et taxes non récupérables par la société, ainsi que les frais de transport, d'assurance liés au transport, de réception et d'autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés ;
- Les produits finis sont valorisés au coût de production de l'année, qui comprend le coût de matière première et la quote-part des frais directs et indirects rattachés à la production ; et
- Les produits semi-finis, sont valorisés au coût engagé jusqu'au stade de fabrication.

e- La comptabilisation des revenus :

Les revenus sont comptabilisés au prix de vente net de remises et réductions commerciales consenties par la société et les taxes collectées pour le compte de l'Etat.

3- Notes sur le bilan :

30/06/2014 30/06/2013 31/12/2013

Note 1 : Immobilisations incorporelles

Cette rubrique totalise un montant de **54 033** **47 883** **47 883**
et se détaille comme suit :

*Logiciels : **54 033** **47 883** **47 883**

Note 2 : Amortissement immobilisations incorporelles

Cette rubrique totalise un montant de : **(46 308)** **(39 235)** **(42 561)**
et se détaille comme suit :

* Amortissements Logiciels : **(46 308)** **(39 235)** **(42 561)**

Note 3 : Immobilisations corporelles

Cette rubrique totalise un montant de : **57 880 516** **44 243 968** **56 660 102**
et se détaille comme suit :

* Terrains : **851 884** **851 884** **851 884**

* Matériels roulants : **222 860** **222 860** **222 860**

* Matériels de transport à statuts juridiques particuliers : **2 197 286** **1 503 333** **1 976 527**

* Matériels industriel à statuts juridiques particuliers : **2 804 989** **1 153 494** **2 804 989**

* Matériels informatiques : **96 982** **82 794** **88 303**

* Matériels de bureaux : **35 803** **30 759** **31 129**

* Constructions : **7 382 962** **3 551 389** **3 551 389**

* Matériels industriels : **40 246 518** **12 369 464** **12 506 176**

* Agencements et ménagements divers : **2 906 150** **1 132 954** **1 132 954**

* Immobilisations en cours : **653 907** **19 799 254** **32 943 031**

* Avance versée / commande d'immobilisation : **120 000** **200 441** **120 000**

* Avance Fournisseurs d'immobilisations : **361 175** **3 345 342** **430 859**

Détails des immobilisations en cours

Désignation	30/06/2014	31/12/2013
Construction en cours	648 723	3 782 503
Matériels industriels en cours	5 184	27 438 344
Agencements et Aménagements en cours	0	1 722 184
Total	653 907	32 943 031

Détails des charges d'emprunts immobilisées et de taux de capitalisation utilisé

Désignation	Charges d'emprunts	Taux de capitalisation
Emprunt BH (145 000)	400	7.720 %
Emprunt BH (6 855 000)	13 242	5.409 %
Emprunt BNA (4 000 000)	11 194	7.750%
Emprunt en monnaie étrangère (LB)	3 133	3.500%
Emprunt en monnaie étrangère (RICOTH)	1 920	3.500%
Total	29 889	

Note 4 : Amortissement immobilisations corporelles :

Cette rubrique totalise un montant de

(9 991 406) (7 326 816) (8 030 619)

et se détaille comme suit :

* Amortissements Matériels de transports	(166 777)	(140 777)	(153 777)
* Amts. Matériels de transport à statuts juridiques particuliers	(1 101 875)	(740 780)	(906 291)
* Amts. Matériels industrielles à statuts juridiques particuliers	(251 026)	(115 149)	(157 491)
* Amortissements Matériels informatique	(50 516)	(38 060)	(44 163)
* Amortissements Constructions	(1 343 307)	(1 071 198)	(1 159 983)
* Amortissements Matériels industriels	(6 141 849)	(4 489 858)	(4 819 749)
* Amortissements AGEN & AMEN	(924 666)	(722 711)	(779 358)
* Amortissements Matériels MMB	(11 392)	(8 282)	(9 807)

Note 5 : Immobilisations financières

Cette rubrique totalise un montant de **3 173 070 3 154 518 3 087 776**
et se détaille comme suit :

*Titre de participation		2 835 000	2 851 600	2 835 000
SOMOCER NEGOCE	10 000			
SAPHIR	75 000			
ABC	2 700 000			
SOMOSAN	50 000			
*Dépôt et cautionnements		246 672	110 060	136 309
*Fonds de garantie unifactor		69 169	120 109	94 238
*Fonds de garantie Tunisie factoring		22 228	72 749	22 228

Tableau Détaillé des immobilisations financières

Désignation	Au 31/12/2013	Acquisition/ Libération	Cessions	Au 30/06/2014	Provisions	VCN au 30/06/2014	% de détention
SOMOCER NEGOCE	10 000	0	0	10 000	0	10 000	0.87%
SAPHIR	75 000	0	0	75 000	0	75 000	15.00%
ABC	2 700 000	0	0	2 700 000	0	2 700 000	31.27 %
SOMOSAN	50 000	0	0	50 000	0	50 000	0.41 %
TOTAL	2 835 000	0	0	2 835 000	0	2 835 000	

Note 6 : Autres actifs non courants

Cette rubrique totalise un montant de : **1 376 372 75 932 1 065 253**
et se détaille comme suit :

* <u>Charge à répartir</u>	:	652 257	652 257	652 257
Moins (Amortissements)	:	(652 257)	(628 912)	(652 257)
Charge à répartir nettes	:	0	23 345	0
* <u>Frais préliminaires</u>	:	2 200 154	760 085	1 660 579
Moins (Amortissements)	:	(958 502)	(707 498)	(710 558)
Frais préliminaires nettes	:	1 241 652	52 587	950 021
* <u>Ecart de conversion</u>	:	202 525	0	154 425
Moins (Amortissements)	:	(67 806)	0	(39 193)
Ecart de conversion nette	:	134 720	0	115 232

- La résorption des charges à répartir et des frais préliminaires se fait conformément à la méthode linéaire. La période de résorption est de 3 ans.
- La variation du compte frais préliminaires en 2014 totalise un montant de 539 575 dinars et qui correspondent à la production non conforme de la nouvelle unité de production :
- L'écart de conversion est amorti sur la durée de vie restante de l'élément monétaire correspondant et comme suit :

Emprunt	Montant en €	Valeur brute	Durée restante du contrat	Amortissements Au 30-06-2014	Valeur nette
LB	901 000	65 569	2	16 392	49 177
RICOTH	788 800	97 763	4	12 220	85 543
Total		163 332		28 613	134 719

Note 7 : Stocks **10 585 475** **1 666 051** **2 968 043**

* Stocks Matières premières & consommables : 3 634 422 1 293 600 2 292 052
 * Stocks PF & en cours : 6 951 054 372 451 675 992

Note 8: Provision sur stocks **(51 574)** **(14 382)** **(51 574)**

* Provisions sur stocks PF : (33 225) (14 382) (33 225)
 * Provisions sur stocks MP : (18 349) 0 (18 349)

Note 9: Clients & comptes rattachés **9 189 764** **3 608 549** **3 863 746**

* Clients ordinaires : 8 058 962 3 440 098 3 136 670
 * Clients effet à recevoir : 899 463 168 451 346 957
 * Clients douteux : 380 119 0 380 119
 * Clients Avoir à établir : (148 781) 0 0

Note 10: Provision pour dép des clts **(530 119)** **(241 781)** **(380 119)**

* Prov . pour dép des Clts & comptes rattachés : (530 119) (241 781) (380 119)

Note 11: Autres actifs courants

Cette rubrique totalise un montant de : **6 348 689** **1 018 556** **8 590 339**
et se détaille comme suit :

* Personnel	:	545 829	317 153	288 940
* Etat et collectivités publiques	:	2 044 516	121 606	1 519 091
* Fournisseurs Débiteurs	:	3 618 391	0	3 710 811
* Débiteurs divers	:	42 053	526 618	3 042 653
* Produit à recevoir	:	95 913	30 436	8 089
* Compte de régul actif	:	1 986	22 742	20 755

Note 12: Placements et autres actifs financiers

Cette rubrique totalise un montant de : **3 937 000** **3 800 000** **3 337 000**
et se détaille comme suit :

* Titres de placements	:	3 937 000	3 800 000	3 337 000
------------------------	---	-----------	-----------	-----------

Ces placements sont détaillés conformément au paragraphe 27 de la NCT au tableau suivant

<i>Désignation</i>	Au 31/12/2013	Acquisitions/ Libération	Remboursement /émission	Au 30/06/2014
Placement auprès de la BNA	600 000	0	600 000	0
Placement auprès de la BH	1 300 000	0	1 300 000	0
Billet de trésorerie émis par AB CORPORATION	1 437 000	0	0	1 437 000
Placement auprès de la BNA	0	700 000	0	700 000
Placement auprès de la BH	0	500 000	0	500 000
Placement auprès de la BH	0	100 000	0	100 000
Placement auprès de la AFC	0	500 000	0	500 000
Placement auprès de la BTK	0	700 000	0	700 000
TOTAL DES PLACEMENTS	3 337 000	2 500 000	1 900 000	3 937 000

Note 13 : Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique totalise un montant de : **1 380 149** **9 967 839** **7 304 106**
et se détaille comme suit :

* Banques	:	1 367 171	2 463 681	7 198 018
*Caisse	:	12 978	24 159	13 570
*Régies d'avance et accreditifs	:	0	7 480 000	92 518

Note 14 : Le capital social

Cette rubrique totalise un montant de : **26 200 000 23 000 000 26 200 000**
et se détaille comme suit :

* Capital : 26 200 000 23 000 000 26 200 000

Le capital social de notre société s'élève à 26 200 000 dinars divisé en 26 200 000 actions de valeur nominale 1 dinars entièrement libérées.

Note 15 : Réserves légales

Cette rubrique totalise un montant de : **359 938 213 482 213 482**
et se détaille comme suit :

*Réserves légales : 359 938 213 482 213 482

Note 16 : Résultats reportés

Cette rubrique totalise un montant de : **1 603 665 1 427 969 1 427 969**
et se détaille comme suit :

*Résultats reportés : 1 603 665 1 427 969 1 427 969

Note 17 : Autres capitaux propres

Cette rubrique totalise un montant de : **5 332 898 621 559 5 397 669**
et se détaille comme suit :

*Primes d'émissions : 4 800 000 0 4 800 000
*Modi. Comp . aff. les résultats antérieurs : (35 406) (76 287) (35 406)
*Subvention d'investissements : 568 305 697 846 633 075

La société a encaissé au cours des exercices 2006 et 2008 deux subventions d'investissements pour un montant de 750 000 dinars chacune. Les subventions d'investissement sont rapportées aux résultats des exercices pendant lesquels sont constatées les charges d'amortissement relatives aux immobilisations acquises. Ces subventions sont rapportées proportionnellement à ces charges d'amortissement. Les conditions relatives à ces subventions d'investissements sont respectées par la société.

Les mouvements des capitaux propres pour l'exercice 2014 se résument dans le tableau suivant :

	Capital Social	Primes d'émissions	Réserve légale	Subvention d'investissement	Modification comptables	Résultat reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31-12-2010 avant affectation (2010)	23 000 000	-	7 999	1 021 859	(76 287)	151 988	1 472 318	25 577 877
Affectation et imputation de résultat (selon L'AGO 18/03/2011)	-	-	81 215	-	-	1 391 102	(1 472 318)	-
Dividende relatif à l'exercice 2010 (selon L'AGO 18/03/2011)	-	-	-	-	-	(960 000)	-	(960 000)
Dividende relatif à l'exercice 2010 (selon L'AGO 10/12/2011)	-	-	-	-	-	(576 000)	-	(576 000)
Subvention d'investissement inscrite en résultat	-	-	-	(129 621)	-	-	-	(129 621)
Résultat de l'exercice 2011	-	-	-	-	-	-	975 138	975 138
Solde au 31/12/2011 avant affectation (2011)	23 000 000	-	89 214	892 238	(76 287)	7 090	975 138	24 887 393
Affectation et imputation de résultat (selon L'AGO 24/12/2012)	-	-	49 111	-	-	926 026	(975 138)	-
Dividende relatif à l'exercice 2011 (selon L'AGO 24/12/2012)	-	-	-	-	-	(850 000)	-	(850 000)
Subvention d'investissement inscrite en résultat	-	-	-	(129 621)	-	-	-	(129 621)
Résultat de l'exercice 2012	-	-	-	-	-	-	1 420 009	1 420 009
solde au 31/12/2012 avant affectation (2012)	23 000 000	-	138 325	762 617	(76 287)	83 116	1 420 009	25 327 780
Affectation et imputation de résultat (selon L'AGO 06/05/2013)	-	-	75 156	-	-	1 344 853	(1 420 009)	-
Augmentation de capital (selon L'AGE du 16/04/2013)	3 200 000	-	-	-	-	-	-	3 200 000
Primes d'émissions (selon L'AGE du 16/04/2013)	-	4 800 000	-	-	-	-	-	4 800 000
Subvention d'investissement inscrite en résultat	-	-	-	(129 541)	-	-	-	(129 541)
Modification comptable affectant les résultats antérieurs	-	-	-	-	40 881	-	-	40 881
Résultat de l'exercice 2013	-	-	-	-	-	-	1 501 152	-
Solde au 31/12/2013 avant affectation (2013)	26 200 000	4 800 000	213 482	633 076	(35 406)	1 427 968	1 501 152	34 740 272
Affectation et imputation de résultat (selon L'AGO 19/06/2014)	-	-	146 456	-	-	175 696	(322 152)	-
Dividende relatif à l'exercice 2013 (selon L'AGO 19/06/2014)	-	-	-	-	-	-	(1 179 000)	(1 179 000)
Solde au 31/12/2013 après affectation (2013)	26 200 000	4 800 000	359 938	633 076	(35 406)	1 603 664	0	33 561 272
Subvention d'investissement inscrite en résultat	-	-	-	(64 771)	-	-	-	(64 771)
Résultat de l'exercice au 30 juin 2014	-	-	-	-	-	-	2 086 495	2 086 495
Solde au 30 juin 2014	26 200 000	4 800 000	359 938	568 305	(35 406)	1 603 664	2 086 495	35 582 996

Le résultat par action (bénéfice) au 30-06-2014 = $2\,086\,495 / 26\,200\,000 = 0,0796$ dinars.

Note 18 : Emprunts

Cette rubrique totalise un montant de : **18 012 896 14 370 540 19 355 340**
et se détaille comme suit :

* Emprunt leasing	:	1 924 487	688 409	2 091 307
* Emprunt BH (1)	:	526 053	8 182 163	860 405
* Emprunt BNA	:	3 333 332	3 428 572	3 666 666
* Emprunt BH (2)	:	6 975 105	0	6 983 723
* Emprunt BTK	:	4 000 000	0	4 000 000
* Emprunt Fournisseurs d'immobilisations	:	1 253 919	2 071 397	1 753 240

Note 19 : Les fournisseurs et comptes rattachés

Cette rubrique totalise un montant de : **20 953 772 8 434 011 12 220 329**

et se détaille comme suit :

*Fournisseurs effets à payer	:	13 949 867	3 205 689	7 491 330
*Fournisseurs d'exploitations	:	5 928 829	4 766 617	3 862 218
*Fournisseurs d'immobilisations	:	577 420	0	468 049
*Fournisseurs retenue de garantie	:	278 461	291 757	306 934
*Fournisseurs factures non parvenues	:	219 195	169 948	91 798

Note 20 : Autres passifs courants

Cette rubrique totalise un montant de : **2 874 822 4 812 535 3 739 530**

et se détaille comme suit :

*Personnel rémunération due	:	166 502	163 888	11 571
*Etat et collectivités publiques	:	396 223	223 931	625 941
*Compte courant associé	:	0	2 500 000	2 500 000
*Actionnaires dividende à payer	:	1 180 050	867 675	1 050
*Créditeurs divers	:	108 365	143 856	105 935
*Charge à payer	:	1 023 681	913 185	495 031

Note 21 : Concours bancaires

Cette rubrique totalise un montant de **5 881 175 5 941 014 8 363 904**
et se détaille comme suit :

*Banques	:	702 113	2 085 470	3 257 396
*Emprunt courant	:	1 100 000	700 000	2 100 000
*Intérêts courus et non échus	:	415 992	52 900	213 007
*Échéance à -1 an leasing	:	737 698	505 424	774 072
*Échéance à -1 an emprunt BNA	:	666 668	571 428	333 334
*Échéance à -1 an emprunt BH	:	673 105	608 054	647 918
*Échéance à -1 an Frs d'imm	:	1 585 598	1 417 738	1 038 177

4- Notes sur L'état de résultat :

22 : Revenus	:	18 123 024	9 880 746	18 293 346
	:			
* V. LOC. GRES 18%	:	15 933 945	9 200 045	17 039 825
* V. LOC. GRES 22,5%	:	118 177	47 230	90 738
* Vente à l'export	:	2 219 683	631 263	1 160 576
* R.R.R accordés	:	(148 781)	0	0
* Vente en suspension	:	0	2 208	2 208
23 : Autres produits d'exploitation		110 259	83 193	234 896
	:			
*Quote parts des subventions d'investissement	:	64 771	64 771	129 541
*subvention d'exploitation	:	0	0	27 366
*transfert de charges	:	45 488	18 422	77 988
24 : Variations des produits finis et encours		6 275 062	17 954	321 495
	:			
* Variations de stocks	:	6 275 062	17 954	321 495
25 : Achats d'approvisionnements et MP consommés		14 784 495	4 973 117	9 417 247
	:			
* Achats Matières	:	11 767 897	3 436 124	7 128 867
* Achats d'approvisionnements	:	2 091 376	603 288	1 465 177
* Variations de stocks MP & approvisionnements	:	(1 342 370)	109 252	(889 199)
* Achats non stockés	:	2 267 592	824 453	1 712 401
26 : Charges de personnel		1 915 957	1 266 700	2 505 153
	:			
* Salaire et complément de salaire	:	1 853 633	1 218 879	2 403 299
* Charges sociales légales	:	62 323	47 822	101 854
27 : Dotations aux Amts et provisions		2 391 091	848 145	1 750 704
	:			
*DAP immob corp et incorp	:	2 212 479	747 945	1 522 360
*DAP pour dépréciation stocks	:	0	0	37 192
*DAP pour dépréciation clients	:	150 000	100 200	151 959
*DAP "Ecart de conversion"	:	28 613	0	39 193
28 : Autres charges d'exploitations		1 873 410	985 304	1 572 887
	:			
* Locations	:	173 852	5 092	18 971
*Entretien&réparation	:	114 931	48 002	87 750
*Assurances	:	94 998	90 000	138 544
*Etudes, recherche et divers services	:	349	0	0
*Autres services extérieurs	:	21 402	3 722	25 570
*Honoraires	:	362 785	264 035	134 606
*Frais de formations professionnels	:	3 281	3 601	5 402
*Publicité	:	384 728	150 000	352 638
*Transports sur ventes	:	130 203	22 740	45 919
*Dons cotisations et subventions	:	60 000	75 600	125 597
*Jetons de présence	:	89 394	51 120	151 728
*Voyages et déplacements	:	105 340	59 836	126 196
*Missions&réceptions	:	56 168	50 734	37 753
*Cadeaux	:	15 563	2 722	2 722
*Frais de PTT & télécom	:	31 703	47 521	61 670
*Commissions bancaires	:	144 302	54 415	119 360
*Impôts et taxes	:	84 411	56 163	138 459

29 : Charges financières		1 564 325	887 091	2 301 010
*Intérêt sur opération escompte	:	246 573	95 175	227 731
*Intérêt débiteurs	:	147 041	116 748	310 093
*Intérêt sur crédit de gestion	:	183 299	100 391	207 832
*Intérêt des emprunts et dettes	:	438 151	163 357	349 609
*Intérêt leasing	:	134 654	64 341	152 839
*Escompte accordé	:	255 452	228 213	448 527
*Pertes de change	:	159 155	118 866	604 380
30 : Produits financiers		100 029	126 082	200 927
*Produits financiers	:	98 410	121 722	196 181
*Gain de change	:	1 620	4 360	4 746
31 : Autres gains ordinaires		20 188	2	21 458
*Autres gains : différence de règlement	:	10 188	2	7 837
*Reprises / provision clients	:	0	0	13 621
*Produit / Cession Actifs	:	10 000	0	0
32 : Autres pertes ordinaires		12 790	7 647	23 968
*Autres pertes	:	12 790	7 647	23 968
33 : Impôts sur les sociétés		0	0	0
*Impôt sur les sociétés	:	0	0	0

5 – Notes sur l'état de flux de trésoreries

34 : Déc. affectés à l'acquisition d'immob corp et incorp	:	(1 236 820)	(5 583 416)	(18 586 419)
* Logiciel	:	(6 150)	0	0
* Station d'épuration d'eau	:	0	0	(11 988)
* Outillage industriel	:	(152 680)	(13 362)	(126 329)
* Ligne de prdt° 2	:	(7 726)	0	(11 756)
* Ligne de prdt° 2 en cours	:	7 675	(7 005)	(7 032)
* Matériel informatique	:	(8 679)	(7 527)	(13 037)
* Matériels de bureaux	:	(4 673)	0	(370)
* AAI divers	:	(39 125)	0	0
* Const.usine	:	(2 512 425)	(32 821)	(32 821)
* Const usine en cours	:	1 958 076	(161 023)	(384 056)
* Const Administration en cours	:	(51 949)	0	0
* Const métallique	:	(1 319 148)	0	0
* Const métallique en cours	:	1 227 653	(32 421)	(121 079)
* Ligne de prdt° 3	:	(27 579 936)	0	0
* Ligne de prdt° 3 en cours	:	27 425 485	(4 846 399)	(17 113 726)
* AAI électricité	:	(1 600 672)	0	0
* AAI électricité en cours	:	1 574 316	(216 464)	(697 873)
* AAI divers en cours	:	38 175	0	(32 865)
* AAI gaz	:	(133 400)	0	0
* AAI gaz en cours	:	109 692	0	(50 459)
* Mat de trans à statut juridique particulier	:	(220 759)	(65 047)	(538 242)

* Mat indus à statut juridique particulier	:	0	0	(1 651 495)
* Avance versée / commande d'immobilisation	:	69 684	47 590	(302 828)
* Fournisseurs d'immobilisations	:	577 420	(206 826)	3 606 564
* Frais préliminaires	:	(539 575)	(42 110)	(942 604)
* Ecart de conversion	:	(48 100)	0	(154 425)
35 :Déc. affectés à l'acquisition d'immobs financières	:	(85 294)	(111 964)	(61 822)
* Dépôt et cautionnements	:	(110 363)	(9 106)	(35 356)
* Fond de garantie unifactors	:	25 069	(30 109)	(4 238)
* Fond de garantie Tunisie Factoring	:	0	(72 749)	(22 228)
36 :Enc .provenant de la cession d'immob financières	:	0	0	16 600
* Titre de participation	:	0	0	16 600
37 :Encaissement suite à la libération du capital	:	3 000 000	0	5 000 000
* Augmentation du capital	:	3 000 000	0	5 000 000
38 :Enc. et Décaissement de titre de placement	:	(600 000)	1 000 000	1 463 000
* Encaissement titres de placements	:	1 900 000	4 800 000	14 000 000
* Décaissement titres de placements	:	(2 500 000)	(3 800 000)	(12 537 000)
39 :Dividendes et autres distributions	:	0	(5 543)	0
* Distribution Mohamed DRISS	:	0	(5 543)	0
40 :Encaissements d'emprunts	:	268 860	0	22 396 232
* Emprunt leasing	:	220 759	0	2 189 825
* Emprunt BH (3 000 000)	:	0	0	139
* Emprunt BNA	:	0	0	4 000 000
* Emprunt LB	:	24 027	0	2 025 253
* Emprunt RICOTH	:	24 074	0	1 781 016
* Emprunt BH (7 000 000)	:	0	0	7 000 000
* Emprunt BTK	:	0	0	4 000 000
* Emprunts courants	:	0	0	1 400 000
41 :Remboursements d'emprunts	:	(1 538 750)	853 029	(2 170 995)
* Emprunt leasing	:	0	(257 653)	0
* Emprunt BH (3 000 000)	:	0	(309 825)	0
* Emprunt BNA	:	0	(571 428)	0
* Emprunts courants	:	(1 000 000)	0	0
* Intérêts courus et non échus	:	202 984	(11 938)	148 170
* Échéance à -1 an leasing	:	(423 952)	(8 052)	(718 937)
* Échéance à -1 an terrains	:	0	0	(585 376)
* Échéance à -1 an emprunt BH	:	(317 783)	22 759	0
* Échéance à -1 an emprunt BNA	:	0	571 428	0
* Échéance à -1 an Crédit fournisseurs	:	0	1 417 738	(1 014 852)
42 : Trésorerie à la clôture de l'exercice	:	678 036	7 882 369	4 046 710
* Banques	:	665 058	7 858 211	4 033 140
* Caisse	:	12 978	24 159	13 570

6 - Informations sur les parties liées :

6.1 Ventes – clients :

Le chiffre d'affaires au 30-06-2014 réalisé avec les sociétés du groupe totalise un montant de 1 440 420 DT et se détaille comme suit :

	<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
* Société A.B.C.	1 367 675	475 996	856 694
* Société SOMOCER	69 987	1 087 689	1 792 061
* Société AB CORPORATION	2 758	0	0
Total	1 440 420	1 563 685	2 648 755

(*) : Chiffre d'affaires TTC en DT

6.2 Achats - fournisseurs :

Les achats jusqu'au 30 Juin 2014 réalisés avec les sociétés du groupe se détaillent comme suit :

	<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
* Société A.B.C.	2 529	36	2 962
* Société SOMOCER	11 304 347	2 643 525	5 757 254
* Société ATD SICAR	0	40 132	0
* Société AB CORPORATION	188 803	0	0
Total	11 495 679	2 683 694	5 760 216

6.3 Comptes Courants des parties liées :

La situation des comptes courants des sociétés ayant des liens directement ou par personne interposée avec la société SOTEMAIL se résume au tableau ci-dessous :

Partie liée	Débiteurs & créditeurs divers	
	Débiteurs	Créditeurs
SOMOCER	27 090	0
AB-CORPORATION	14 963	0
TOTAL	42 053	0

7 - Engagements de la société :

7.1- Engagements donnés.

Type d'engagements	Valeur totale	Observation
Garanties personnelles		
- Cautionnement et autres garanties	338 070	Le cautionnement se décompose essentiellement des fonds de garanties donnés pour la société tunisienne d'électricité et de gaz (STEG) ainsi que L'UNIFACTOR et le TUN-FACTORING.
Garanties réelles		
- Hypothèques	369 198	Ministère des domaines de l'état : Hypothèque de 1er rang du terrain sur lequel est édifié l'usine SOTEMAIL, conformément aux termes du Contrat de vente du 07 mai 2008 établi entre le ministère et SOTEMAIL pour l'acquisition dudit terrain , et ce, jusqu'à paiement intégral de son prix. Au 31 12 2013, SOTEMAIL a réglé la totalité des sommes dues, une procédure est en cours pour l'extraction du titre foncier dudit terrain en son nom.
	3 000 000	Banque de l'Habitat, Contrat de Crédit à Long Terme : Hypothèque de 2ème rang sur le terrain sur lequel est édifiée l'usine.
- Nantissements	3 000 000	Banque de l'Habitat, Contrat de Crédit à Long Terme : Nantissement sur le matériel et outillage.
	4 400 000	Banque de l'Habitat, Contrat de Crédit de gestion : Nantissement sur le matériel
	1 800 000	UBCI: Contrat de crédit de gestion, nantissement sur fond de commerce.
	145 000	Banque de l'Habitat, Contrat de Crédit à Long Terme : Nantissement sur le matériel et outillage et fond de commerce.
	6 855 000	Banque de l'Habitat, Contrat de Crédit à Long Terme : Nantissement sur le matériel et outillage et fond de commerce.
	4 000 000	Banque Tuniso-Koweitienne, contrat de crédit à long terme Nantissement sur le matériel et outillage et fond de commerce.
	2 350 000	Banque Tuniso-Koweitienne, contrat de crédit de gestion Nantissement sur le matériel et outillage et fond de commerce.
	4 000 000	BNA, Contrat de Crédit à Long Terme : Nantissement sur le matériel et outillage et fond de commerce.
c) Effet escomptés et non échus	5 549 546	
d) UNIFACTOR	1 119 622	

7.2 - Engagements reçus.

Type d'engagements	Valeur totale	Observation
a) Garanties réelles		
- Hypothèques	234 020	Ets Lazreg d'équipement: hypothèque reçu sur terrain pour couvrir le solde comptable en contentieux.
	264 415	Ste Ghaddab de bâtiments : hypothèque reçu sur terrain pour couvrir le solde comptable en contentieux.
- nantissements	20 000	Ste EL Meniar : Nantissement en 1 er rang sur le fond de commerce

7.3 intérêt sur contrats Leasing non encore échu

Organisme Financier	Contrat n°	Montant	Intérêts non courus
EI Wifack Leasing	73830	108 867	593
UBCI	240350	653 494	31 019
UBCI	242970	61 360	67
EI Wifack Leasing	73450	226 926	14 233
EI Wifack Leasing	89000	273 074	16 470
UBCI	250830	33 774	170
EI Wifack Leasing	105060	20 884	183
EI Wifack Leasing	116310	132 500	6 505
EI Wifack Leasing	121480	26 979	1 059
EI Wifack Leasing	122380	38 068	3 173
Tunisie Leasing	110021	349 319	60 237
EI Wifack Leasing	132750	24 147	1 611
EI Wifack Leasing	139340	370 911	44 916
EI Wifack Leasing	127920	1 302 176	273 536
Tunisie Leasing	112935	78 136	9 765
EI Wifack Leasing	154170	56 271	13 098
EI Wifack Leasing	161750	164 487	40 180
Total			516 813

8. intérêt sur crédit Bancaires non encore échus

Organisme Financier	Montant	Intérêts non courus
BH	3 000 000	77 596
BNA	4 000 000	953 320
BH	145 000	36 769
BH	6 855 000	2 129 697
Total		3 197 382

9. Tableau de passage des charges par nature aux charges par destination:

La classification des produits et des charges Au 30-06-2014 se fait conformément à la méthode autorisée. Au cas où l'entreprise utilise cette méthode, elle est encouragée à publier dans ses notes une répartition de ses charges par destination et ce conformément au paragraphe 52 de la Norme Comptable Générale. Le tableau de passage des charges par nature aux charges par destination se résume comme suit:

Charges par nature	Montant	Charges par destination			
		Coût des ventes	Frais d'administration	Frais de distribution	Autres Charges
Coefficient		5%	20%	5%	70%
Achats Consommés	14 784 495	739 225	2 956 899	739 225	10 349 146
Autres Charges d'Exploitation	1 788 999	89 450	357 800	89 450	1 252 299
Frais de Personnel	1 915 957	95 798	383 191	95 798	1 341 170
Impôts et Taxes	84 411	4 221	16 882	4 221	59 088
Dotations Aux Amortissements et Provisions nettes des reprises	2 391 091	119 555	478 218	119 555	1 673 764
Charges Financières	1 564 325	78 216	312 865	78 216	1 095 028
TOTAL	22 529 278	1 126 464	4 505 856	1 126 464	15 770 495

10. Les Immobilisations acquises en Leasing:

Contrat N° 73830: Minibus iveco Thesi 65C18 H

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2° SEMESTRE 2014	15 873	571	16 444
2015	2 723	22	2 745
Total	18 596	593	19 189

Contrat N° 0242970: Golf 6

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2° SEMESTRE 2014	5 625	67	5 691
Total	5 625	67	5 691

Contrat N° 240350: KERAJET

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2° SEMESTRE 2014	67 675	12 204	79 879
2015	144 259	15 499	159 758
2016	103 189	3 316	106 505
Total	315 123	31 019	346 142

Contrat N° 73450: Ligne de Triage Mectiles Italia

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2° SEMESTRE 2014	21 311	5 380	26 690
2015	46 315	7 066	53 381
2016	38 248	1 788	40 036
Total	105 874	14 234	120 107

Contrat N° 89000: Ligne de Triage Mectiles Italia

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2° SEMESTRE 2014	25 572	6 219	31 791
2015	55 413	8 170	63 583
2016	45 942	2 082	48 024
Total	126 927	16 471	143 398

Contrat N° 250830: Camionnette SSANGYONG ACTYON SPORT

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2° SEMESTRE 2014	6 101	163	6 264
2015	1 038	6	1 044
Total	7 139	169	7 308

Contrat N° 105060: Partner

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2° SEMESTRE 2014	3 750	158	3 908
2015	1 930	25	1 955
Total	5 680	183	5 863

Contrat N° 116310: Mercedes benz E 200

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2° SEMESTRE 2014	13 640	2 557	16 197
2015	29 144	3 251	32 395
2016	20 900	696	21 596
Total	63 684	6 504	70 188

Contrat N° 121480: Peugeot partner 1.4 6 CV

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2° SEMESTRE 2014	4 586	569	5 155
2015	9 819	490	10 309
Total	14 405	1 059	15 464

Contrat N° 122380: Chariot elevateur CLARK

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2° SEMESTRE 2014	4 623	1 095	5 718
2015	9 916	1 521	11 437
2016	10 880	557	11 437
Total	25 419	3 173	28 592

Contrat N° 110021: Machine digitale de décoration

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2° SEMESTRE 2014	30 805	13 544	44 349
2015	66 344	22 355	88 699
2016	73 197	15 502	88 699
2017	80 757	7 942	88 699
2018	36 063	895	36 958
Total	287 166	60 238	347 404

Contrat N° 132750: Patner 1,9 L BVN

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2° SEMESTRE 2014	3 862	679	4 541
2015	8 267	814	9 081
2016	4 423	118	4 541
Total	16 552	1 611	18 163

Contrat N° 139340: 2 TRACTEUR HYUNDAI 600L + BENNE + PLATEAU

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2° SEMESTRE 2014	42 484	12 180	54 664
2015	90 437	18 890	109 327
2016	98 254	11 073	109 327
2017	79 224	2 771	81 995
Total	310 399	44 914	355 313

Contrat N° 127920: Machine de décoration system

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2° SEMESTRE 2014	100 463	55 388	155 851
2015	217 707	93 995	311 702
2016	242 167	69 535	311 702
2017	269 376	42 326	311 702
2018	247 459	12 292	259 751
Total	1 077 172	273 536	1 350 708

Contrat N° 112935: 02 Chariots élévateurs DIESEL

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2° SEMESTRE 2014	8 901	2 586	11 488
2015	18 931	4 044	22 975
2016	20 541	2 434	22 975
2017	18 446	700	19 146
Total	66 819	9 764	76 584

Contrat N° 154170: Tracteur Agricole + Godget + Remorque

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2° SEMESTRE 2014	4 637	2 477	7 114
2015	9 969	4 259	14 228
2016	10 974	3 254	14 228
2017	12 080	2 148	14 228
2018	13 298	931	14 228
2019	2 343	28	2 371
Total	53 302	13 098	66 399

Contrat N° 161750: Tracteur Routier SCANIA

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2° SEMESTRE 2014	13 364	7 230	20 593
2015	28 641	12 545	41 186
2016	31 397	9 790	41 186
2017	34 417	6 769	41 186
2018	37 729	3 458	41 186
2019	16 772	389	17 161
Total	162 319	40 180	202 499

Schémas des Soldes Intermédiaires de Gestion

(Exprimé en dinars)

PRODUITS	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013	CHARGES	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013	SOLDES	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Ventes des Marchandises et autres produits d'exploitation				Coût d'achat des marchandises vendues				Marges commerciale			
Revenus et autres produits d'exploitation	18 168 512	9 899 168	18 371 334								
Production stockée	6 275 062	17 954	321 495	Ou (Déstockage de production)	0	0	0				
Production immobilisée		0	0								
Total	24 443 574	9 917 122	18 692 829	Total	0	0	0	Production	24 443 574	9 917 122	18 692 829
Production	24 443 574	9 917 122	18 692 829	Achats consommés	14 784 495	4 973 117	9 417 247	Marge sur Coût matières	9 659 080	4 944 005	9 275 582
Marge Commerciale				Autres charges externes	1 788 999	929 141	1 434 428				
Marge sur cout matière	9 659 080	4 944 005	9 275 582								
Subvention d'exploitation	0	0	27 366								
Total	9 659 080	4 944 005	9 302 948	Total	1 788 999	929 141	1 434 428	Valeur ajoutée Brute	7 870 081	4 014 864	7 868 520
Valeur Ajoutée Brute	7 870 081	4 014 864	7 868 520	Impôt et taxes	84 411	56 163	138 459				
				Charges de personnel	1 915 957	1 266 700	2 505 153				
				Total	2 000 368	1 322 863	2 643 613	Excédent Brut ou Insuffisance D'exploitation	5 869 713	2 692 001	5 224 908
Excédent brut d'exploitation	5 869 713	2 692 001	5 224 908	Ou insuffisance brute d'exploitation							
Autres produit ordinaires	20 188	2	21 458	Autres charges ordinaires	12 790	7 647	23 968				
Produits financiers	100 029	126 082	200 927	Charges financières	1 564 325	887 091	2 301 010				
				Dotations aux amortissements et aux provisions ordinaires	2 391 091	848 145	1 750 704				
Transferts et reprises de charges		0	0	Impôt sur le résultat ordinaire	0	0	0				
Quôtes parts des subventions d'investissement	64 771	64 771	129 541								
Total	6 054 701	2 882 856	5 576 834	Total	3 968 206	1 742 883	4 075 682	Résultat des activités Ordinaires (positif ou négatif)	2 086 495	1 139 973	1 501 152
Résultat positif des Activités ordinaires	2 086 495	1 139 973	1 501 152	Résultat négatif des activités ordinaires	0	0	0				
Gains extraordinaires	0	0	0	Pertes extraordinaires	0	0	0				
Effets positif des modifications comptables	0	0	0	Effet négatif des modifications comptables	0	0	0				
				Impôt sur les éléments extraordinaires et sur les modification comptables	0	0	0				
Total	2 086 495	1 139 973	1 501 152	Total	0	0	0	Résultat Net après Modifications Comptables	2 086 495	1 139 973	1 501 152
									0	0	0

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR
LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2014

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE TUNISIENNE

D'EMAIL « SOTEMAIL »

- 1.** En exécution du mandat de co-commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société SOTEMAIL couvrant la période allant du premier janvier au 30 juin 2014.
- 2.** Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la société SOTEMAIL, comprenant le bilan au 30 juin 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour la période close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.
- 3.** La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.
- 4.** Nous avons effectué cet examen selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des affaires financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières.

L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

5. La situation juridique du terrain acquis en 2003 sur la base d'une promesse de vente pour un prix de 120 000 dinars n'est pas encore régularisée.

6. Suivant la lettre d'affirmation en date du 20 février 2014, la non constatation de provision pour dépréciation sur la participation de la société SOTEMAIL dans le capital de la société ABDENNADHER BRICOLAGE CENTER est justifiée par la plus value dégagée lors de l'évaluation du patrimoine de la société ABDENNADHER BRICOLAGE CENTER à savoir le fonds de commerce et les dépôts.
L'estimation de cette plus value figurant au niveau du rapport d'expertise élaboré par un bureau d'étude et d'expertise s'élève à 12 250 000 dinars.

7. La société a constaté au compte « frais préliminaires » un montant de 539 575 dinars. Suivant la lettre d'affirmation en date du 26 août 2014, il s'agit d'une production détruite pour non conformité provenant de la nouvelle ligne de production pendant la période allant du premier janvier 2014 jusqu'au 14 janvier 2014.

8. Sur la base de notre examen limité, et sous réserve des remarques développées dans les paragraphes (5), (6) et (7), nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la société SOTEMAIL arrêtés au 30 juin 2014, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que la performance financière et les flux de trésorerie pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Fait à Sfax le 30 Août 2014

KBH AUDIT & CONSEIL

Nizar BARKIA

CRG AUDIT

Chiraz DRIRA